



Citizenship and
Immigration Canada

Citoyenneté et
Immigration Canada

FAITS ET CHIFFRES

2002

**APERÇU STATISTIQUE
DES RÉSIDENTS TEMPORAIRES
ET REVENDICATEURS DU STATUT
DE RÉFUGIÉ**

Canada

Produit par Priorités, planification et recherche

Pour obtenir d'autres exemplaires de cet ouvrage, veuillez vous adresser à la :

Direction générale des communications
Citoyenneté et Immigration Canada
Ottawa, Ontario K1A 1L1
Télec. : (613) 954-2221
Internet : <http://www.cic.gc.ca>

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2003

N° de cat. MP43-333/2003-1F
ISBN 0-662-89028-0

Also available in English under the title *Facts and Figures : Statistical Overview of the Temporary Resident and Refugee Claimant Population.*

TABLE DES MATIÈRES

APERÇU STATISTIQUE DE LA POPULATION DES RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ.....	1
POPULATION DES RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ	3
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS.....	7
ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	15
CAS HUMANITAIRES.....	23
CONCEPTS ET MESURES.....	35
SYSTÈME DE DONNÉES FONDÉES SUR LES CLIENTS.....	35
RAPPORTS FONDÉS SUR LES CLIENTS ET RAPPORTS FONDÉS SUR LES DOCUMENTS	35
POPULATION DES RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ	35
CATÉGORIES DE STATUT PRINCIPAL	36
Travailleurs étrangers	36
Étudiants étrangers.....	36
Cas humanitaires.....	36
Autres.....	36
MESURES STATISTIQUES	37
Statistiques sur les entrées	37
1. Méthode des premières entrées.....	37
2. Méthode des rentrées saisonnières	37
3. Calcul de l'ensemble des rentrées	37
Statistiques sur l'effectif.....	37
DÉFINITIONS	38
Niveau de qualification.....	38
Niveau d'études	38

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 :	RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ SELON LE STATUT PRINCIPAL : ENTRÉES ANNUELLES, 1978–2002	4
FIGURE 2 :	RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ SELON LE STATUT PRINCIPAL : EFFECTIF AU 1 ^{ER} DÉCEMBRE, 1978–2002	5
FIGURE 3 :	TRAVAILLEURS ÉTRANGERS : ENTRÉES ANNUELLES SELON LA MÉTHODE DE CALCUL, 1978–2002	8
FIGURE 4 :	TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES, 2000–2002	9
FIGURE 5 :	TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (HOMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES, 2000–2002	10
FIGURE 6 :	TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (FEMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES, 2000–2002	11
FIGURE 7 :	TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1 ^{ER} DÉCEMBRE, 2000–2002	12
FIGURE 8 :	TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SELON LE NIVEAU DE QUALIFICATION : ENTRÉES ANNUELLES, 2000–2002	14
FIGURE 9 :	TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SELON LE NIVEAU DE QUALIFICATION : EFFECTIFS AU 1 ^{ER} DÉCEMBRE, 2000–2002	14
FIGURE 10 :	ÉTUDIANTS ÉTRANGERS SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 2000–2002	17
FIGURE 11 :	ÉTUDIANTS ÉTRANGERS (HOMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 2000–2002	18
FIGURE 12 :	ÉTUDIANTS ÉTRANGERS (FEMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 2000–2002	19
FIGURE 13 :	ÉTUDIANTS ÉTRANGERS SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1 ^{ER} DÉCEMBRE, 2000–2002	20
FIGURE 14 :	ÉTUDIANTS ÉTRANGERS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 2000–2002	22
FIGURE 15 :	ÉTUDIANTS ÉTRANGERS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES : EFFECTIF AU 1 ^{ER} DÉCEMBRE, 2000–2002	22
FIGURE 16 :	CAS HUMANITAIRES SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 2000–2002	25
FIGURE 17 :	CAS HUMANITAIRES (HOMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 2000–2002	26
FIGURE 18 :	CAS HUMANITAIRES (FEMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 2000–2002	27
FIGURE 19 :	CAS HUMANITAIRES SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1 ^{ER} DÉCEMBRE, 2000–2002	28
FIGURE 20 :	REVENDEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ ADULTES SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 2000–2002	31
FIGURE 21 :	REVENDEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ ADULTES SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1 ^{ER} DÉCEMBRE, 2000–2002	32

APERÇU STATISTIQUE DE LA POPULATION DES RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ

Faits et chiffres 2002 : Aperçu statistique de la population des résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié présente une série de graphiques et de tableaux fournissant des données démographiques sur les résidents temporaires et les revendicateurs du statut de réfugié. Ces données portent sur les trois dernières années : 2000, 2001 et 2002.

Les tableaux présentés dans cette publication ont été sélectionnés afin de fournir un sommaire rétrospectif général sur la taille et la composition de la population de résidents temporaires et de revendicateurs du statut de réfugié traités par CIC. Les mesures statistiques et concepts de base qui s'appliquent à cette population y sont en outre exposés et illustrés. Dans les prochaines éditions, cette publication renfermera des statistiques plus détaillées qui tiendront compte du résultat des consultations menées auprès des intervenants de CIC, de ses partenaires externes et d'autres parties intéressées.

Les lecteurs habitués à consulter les statistiques sur les résidents temporaires et les revendicateurs du statut de réfugié constateront qu'elles n'y sont pas présentées comme à l'ordinaire. En effet, les statistiques ne portent pas sur le nombre de permis ou d'autorisations délivrés : l'unité de référence retenue est le *client* plutôt que le document.

Dans cette publication, nous avons choisi de considérer les résidents temporaires et les revendicateurs du statut de réfugié d'abord sous l'angle de la principale raison qui motive leur présence au Canada. Nous avons ainsi défini, en fonction du *statut principal*, quatre groupes : les travailleurs étrangers, les étudiants étrangers, les cas humanitaires (y compris les revendicateurs du statut de réfugié) et les autres.

Les *travailleurs étrangers* se trouvent au Canada principalement pour travailler, mais ils peuvent être aussi en possession d'autres permis ou autorisations. Les *étudiants étrangers* sont au Canada principalement pour étudier, mais ils peuvent eux aussi être titulaires d'autres permis ou autorisations. Le *groupe des cas humanitaires* se compose principalement de revendicateurs du statut de réfugié mais comprend également certaines personnes autorisées à demeurer au Canada pour des motifs humanitaires en raison d'autres «*considérations spéciales*». Le dernier groupe, *autres*, dont on ne fait pas le profil dans cette publication, englobe les personnes qui ne peuvent entrer dans aucune des autres catégories. Ces quatre groupes s'excluent mutuellement.

Il convient de souligner que les revendicateurs du statut de réfugié font partie du groupe des considérations humanitaires. Ce groupe comprend en outre les personnes qui n'ont pas demandé le statut de réfugié, d'après les systèmes de données administratives, mais qui ont été traitées dans le cadre de programmes spéciaux conçus à l'intention des quasi-réfugiés. Il s'agit principalement, avant 1990, des personnes admises dans le cadre des programmes d'examen administratif ou d'élimination de l'arriéré et, en 1999, des réfugiés du Kosovo. Le groupe des considérations humanitaires englobe aussi un très petit nombre d'autres personnes autorisées à demeurer au Canada pour des motifs d'ordre humanitaire, mais qui n'ont jamais demandé le statut de réfugié. En 1997 et en 1998, le groupe des considérations humanitaires était composé à 99 % de revendicateurs du statut de réfugié. En 1999, ce pourcentage est descendu à 79 % du fait des réfugiés kosovars, dont le nombre total était supérieur à 7 000 et qui n'étaient pas considérés comme des revendicateurs du statut de réfugié. Depuis 2000, cette proportion est revenue à 98 %.

On peut utiliser plusieurs variables pour décrire les résidents temporaires et les revendicateurs du statut de réfugié. Dans la présente publication, toutefois, nous n'avons retenu que le pays d'origine, le lieu de résidence au Canada, le sexe et les niveaux de qualification pour les travailleurs étrangers et les niveaux d'études pour les étudiants étrangers. Dans les prochaines éditions, nous étudierons cette population en fonction d'autres variables.

On peut aussi établir de différentes façons les statistiques concernant les résidents temporaires et les revendicateurs du statut de réfugié. Dans ce document, les *statistiques sur les entrées* sont présentées par pays d'origine et les *statistiques sur les effectifs* sont présentées par lieu de résidence au Canada (provinces et régions métropolitaines de recensement). Les statistiques sur les entrées se fondent sur l'année civile; elles nous renseignent sur le moment où l'intéressé est entré en contact pour la première fois avec CIC. Cependant, les statistiques sur les travailleurs étrangers indiquent également l'effet saisonnier qu'ils produisent sur l'emploi, étant donné que ces travailleurs reviennent annuellement au pays. Les statistiques sur les effectifs sont calculées en date du 1^{er} décembre de chaque année civile et indiquent si l'intéressé est toujours autorisé à résider au pays à cette date, peu importe le moment où il y est entré.

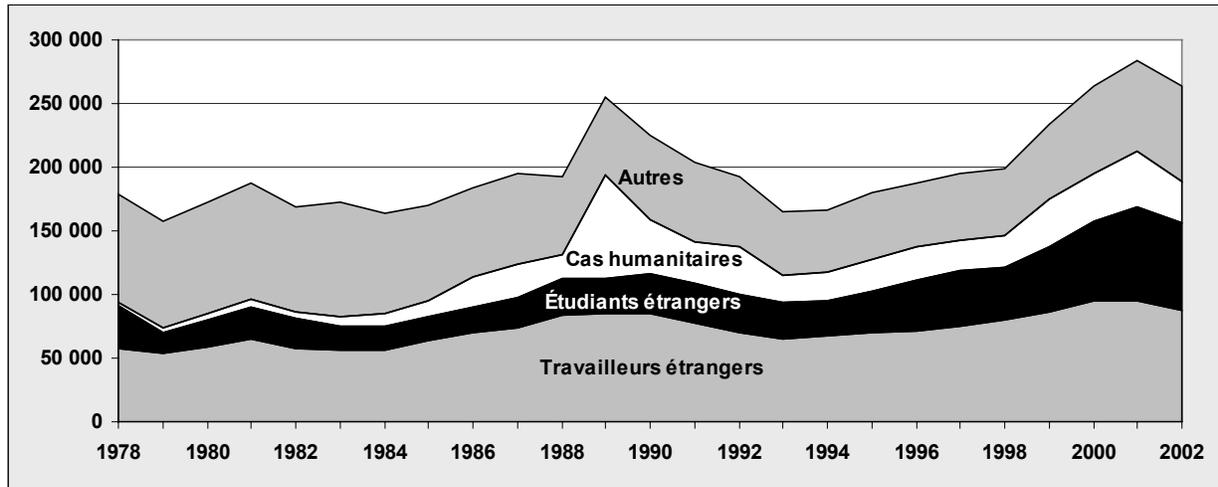
C'est grâce au Système de données fondées sur les clients (SDFC) que l'on peut ainsi présenter des rapports axés sur les clients. Le SDFC est un système de données administratives qui nous permet d'aborder les résidents temporaires et les revendicateurs du statut de réfugié sous l'angle des *personnes* aussi bien que des *documents*. Dans la partie «Concepts et mesures», à la fin du présent document, on trouvera plus de détails sur le SDFC, y compris des explications sur la distinction à faire, du point de vue analytique, entre les rapports fondés sur les documents et les rapports fondés sur les clients, les groupes correspondant au statut principal et les calculs statistiques.

Pour mettre sur pied le SDFC et concevoir cette publication, nous avons mené de larges consultations auprès du personnel des secteurs de service, surtout au sujet de la définition des programmes. Comme nous l'indiquons ci-dessus, nous sommes parvenus à mieux définir les étudiants étrangers et les revendicateurs du statut de réfugié. Nous reconnaissons toutefois qu'il est nécessaire de préciser davantage les définitions et, en particulier, de distinguer entre les revendicateurs dont le statut a été reconnu et ceux qui ont été déboutés. Nous allons continuer de travailler en étroite collaboration avec les secteurs de service pour mettre au point d'autres définitions qui seront incorporées dans le SDFC, dans les futures éditions de cette publication ainsi que dans tout rapport personnalisé qui sera préparé sur des politiques et des programmes particuliers.

POPULATION DES RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET DES REVENDEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ



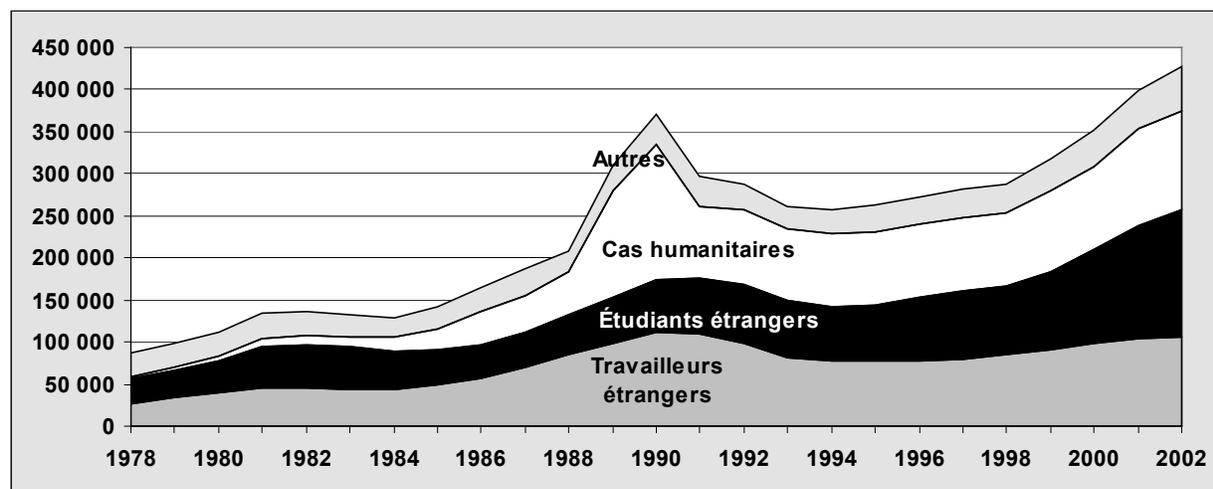
FIGURE 1 : RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ SELON LE STATUT PRINCIPAL : ENTRÉES ANNUELLES, 1978-2002¹



Année	Travaillleurs étrangers	Étudiants étrangers	Cas humanitaires	Autres	Total
1978	57 092	33 541	2 986	84 940	178 559
1979	54 060	16 058	3 303	83 841	157 262
1980	58 730	20 653	5 469	87 931	172 783
1981	64 532	25 760	6 207	91 358	187 857
1982	57 464	23 436	4 938	83 442	169 280
1983	55 970	19 438	6 639	90 700	172 747
1984	56 717	17 870	9 914	78 780	163 281
1985	63 672	18 876	11 966	75 894	170 408
1986	70 048	20 130	23 230	70 652	184 060
1987	74 284	22 959	26 521	70 907	194 671
1988	84 333	27 632	19 733	60 989	192 687
1989	84 849	27 821	80 606	62 214	255 490
1990	85 381	30 677	42 849	65 860	224 767
1991	77 858	30 700	33 263	61 454	203 275
1992	70 489	29 420	37 066	55 361	192 336
1993	65 433	28 189	21 398	50 345	165 365
1994	67 549	28 059	21 510	49 311	166 429
1995	69 617	32 648	25 582	51 921	179 768
1996	71 390	40 092	25 504	50 662	187 648
1997	75 452	42 697	24 367	52 710	195 226
1998	79 788	41 280	24 995	53 312	199 375
1999	85 932	51 629	37 944	58 821	234 326
2000	94 893	62 984	37 143	68 315	263 335
2001	95 555	73 607	43 418	71 465	284 045
2002	87 910	68 820	31 500	75 705	263 935

¹ Ce tableau indique, pour les années 1978 à 2002, les entrées annuelles enregistrées pour l'ensemble des résidents temporaires et des revendicateurs du statut de réfugié. Pour effectuer ce calcul, on a utilisé la méthode des premières entrées pour les étudiants étrangers, les cas humanitaires et les autres : chaque personne n'est comptée qu'une seule fois, lors de sa première entrée dans le système. Les entrées annuelles de travailleurs étrangers sont calculées d'après la méthode des premières entrées et rentrées saisonnières : les travailleurs saisonniers sont comptés lors de leur première entrée et chaque fois qu'ils rentrent dans le système. Les résidents temporaires et les revendicateurs du statut de réfugié sont répartis selon leur statut principal.

FIGURE 2 : RÉSIDENTS TEMPORAIRES ET REVENDEICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ SELON LE STATUT PRINCIPAL : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 1978–2002²



Année	Travailleurs étrangers ³			Étudiants étrangers ⁴			Cas humanitaires ⁵	Autres	Grand total
	Avec AE	Sans AS	Total	W/SA	W/O SA	Total	Total	Total	
1978	20 783	6 222	27 005	29 154	677	29 831	2 183	28 533	87 552
1979	26 596	7 483	34 079	30 833	1 587	32 420	3 445	29 201	99 145
1980	30 531	8 696	39 227	36 806	1 892	38 698	5 238	28 939	112 102
1981	36 462	9 730	46 192	45 467	2 365	47 832	9 972	30 715	134 711
1982	35 477	10 376	45 853	48 721	2 750	51 471	10 348	28 301	135 973
1983	34 279	10 087	44 366	46 913	2 730	49 643	11 955	25 485	131 449
1984	33 880	9 240	43 120	42 618	2 358	44 976	17 216	24 113	129 425
1985	39 875	9 445	49 320	39 199	2 293	41 492	25 019	25 579	141 410
1986	47 803	9 054	56 857	38 017	2 372	40 389	39 417	28 231	164 894
1987	59 494	9 522	69 016	39 261	2 521	41 782	45 018	30 541	186 357
1988	73 571	10 741	84 312	43 822	3 296	47 118	51 545	24 552	207 527
1989	86 077	12 008	98 085	49 519	4 909	54 428	127 041	30 045	309 599
1990	98 800	12 625	111 425	56 823	6 031	62 854	159 470	36 301	370 050
1991	97 365	11 489	108 854	62 146	5 733	67 879	84 937	34 312	295 982
1992	88 859	9 593	98 452	63 688	5 961	69 649	88 548	30 088	286 737
1993	73 498	8 436	81 934	64 187	3 917	68 104	83 659	26 525	260 222
1994	69 300	8 125	77 425	61 608	3 713	65 321	86 487	27 700	256 933
1995	68 669	8 379	77 048	63 458	3 965	67 423	86 938	30 562	261 971
1996	68 126	8 695	76 821	71 646	4 252	75 898	86 539	32 685	271 943
1997	71 157	9 011	80 168	76 828	4 297	81 125	86 327	34 207	281 827
1998	75 119	9 521	84 640	78 256	4 061	82 317	85 645	33 979	286 581
1999	80 036	10 114	90 150	89 237	4 720	93 957	96 277	37 291	317 675
2000	87 754	9 957	97 711	106 086	5 337	111 423	99 688	42 989	351 811
2001	95 005	8 093	103 098	129 753	5 498	135 251	115 174	45 887	399 410
2002	101 782	3 918	105 700	144 664	5 989	150 653	118 282	53 447	428 082

² Ce tableau indique, pour les années 1978 à 2002, l'effectif calculé au 1^{er} décembre. Les résidents temporaires et les revendicateurs du statut de réfugié sont répartis selon leur statut principal. Tout titulaire d'un permis ou d'une autorisation, peu importe le type, fait partie de l'effectif. Toute personne ayant obtenu le statut de résident permanent à la date d'observation ou après est exclue de l'effectif à compter de cette date.

³ On indique le nombre de travailleurs étrangers qui possédaient une autorisation d'emploi (avec AE) ou un autre type de document (sans AE) à la date d'observation. Par exemple, en 2002, 105 700 travailleurs étrangers étaient réputés se trouver au Canada au 1^{er} décembre. Parmi eux, 101 782 étaient autorisés à travailler et 3 918, à résider au Canada parce qu'ils étaient munis d'un autre type de permis ou d'autorisation.

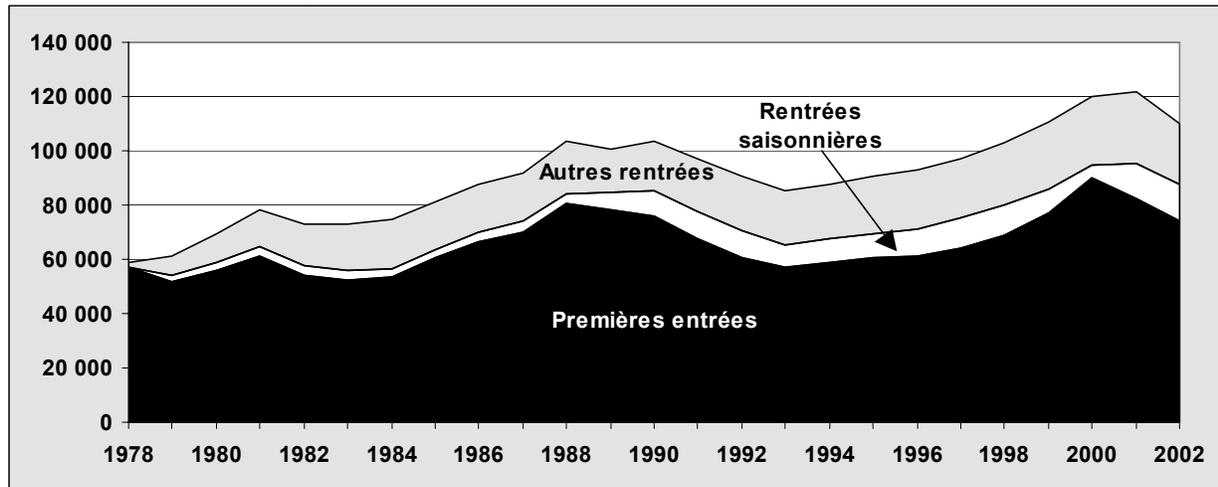
⁴ On indique le nombre d'étudiants étrangers qui possédaient une autorisation d'études (avec AET) ou un autre type de document (sans AET) à la date d'observation. Par exemple, en 2002, 150 653 étudiants étrangers étaient réputés se trouver au Canada le 1^{er} décembre. Parmi eux, 144 664 étaient autorisés à étudier et 5 989, à résider au Canada parce qu'ils étaient munis d'un autre type de permis ou d'autorisation.

⁵ Tout demandeur du statut de réfugié n'ayant pas de permis ou d'autorisation de CIC est retenu dans l'effectif des cas humanitaires pendant deux ans suivant la date de sa plus récente parution dans le système de CIC.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS



FIGURE 3 : TRAVAILLEURS ÉTRANGERS : ENTRÉES ANNUELLES SELON LA MÉTHODE DE CALCUL, 1978-2002⁶

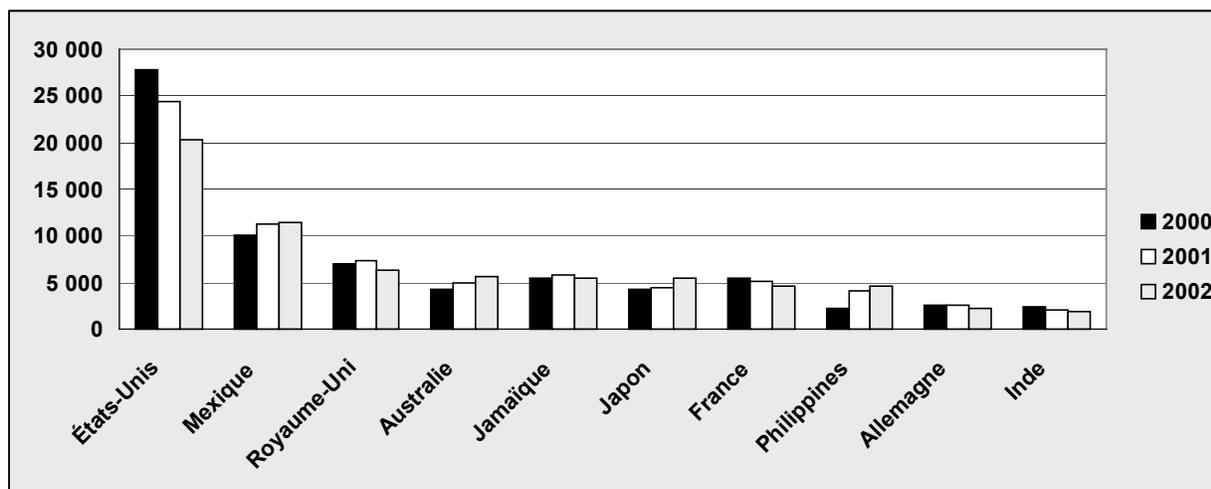


Année	Premières entrées	Rentrées saisonnières	Sous-total (premières+saisonnières)	Autres rentrées	Total (entrées+retrées)
1978	57 066	26	57 092	1 739	58 831
1979	51 847	2 213	54 060	7 058	61 118
1980	55 925	2 805	58 730	10 591	69 321
1981	61 268	3 264	64 532	13 487	78 019
1982	53 950	3 514	57 464	15 434	72 898
1983	52 572	3 398	55 970	17 264	73 234
1984	53 365	3 352	56 717	17 703	74 420
1985	60 306	3 366	63 672	17 284	80 956
1986	66 361	3 687	70 048	17 706	87 754
1987	70 147	4 137	74 284	17 716	92 000
1988	80 318	4 015	84 333	19 018	103 351
1989	78 184	6 665	84 849	15 947	100 796
1990	75 915	9 466	85 381	18 225	103 606
1991	67 453	10 405	77 858	19 020	96 878
1992	60 599	9 890	70 489	19 944	90 433
1993	57 034	8 399	65 433	20 139	85 572
1994	58 960	8 589	67 549	20 231	87 780
1995	60 468	9 149	69 617	20 828	90 445
1996	61 064	10 326	71 390	21 778	93 168
1997	64 274	11 178	75 452	21 700	97 152
1998	69 002	10 786	79 788	22 862	102 650
1999	77 195	8 737	85 932	24 585	110 517
2000	89 723	5 170	94 893	25 255	120 148
2001	82 410	13 145	95 555	25 927	121 482
2002	74 073	13 837	87 910	22 359	110 269

⁶ Ce tableau indique, pour les années 1978 à 2002, les entrées annuelles des travailleurs étrangers, calculées d'après trois méthodes :

- Première entrée : chaque personne n'est comptée que lors de sa première entrée;
- Première entrée et rentrées saisonnières : chaque personne est comptée lors de sa première entrée et de nouveau s'il s'agit d'un travailleur saisonnier qui rentre dans le système après une absence de 30 jours;
- Première entrée et ensemble des rentrées : chaque personne est comptée lors de sa première entrée et de nouveau si elle rentre dans le système après une absence de 30 jours.

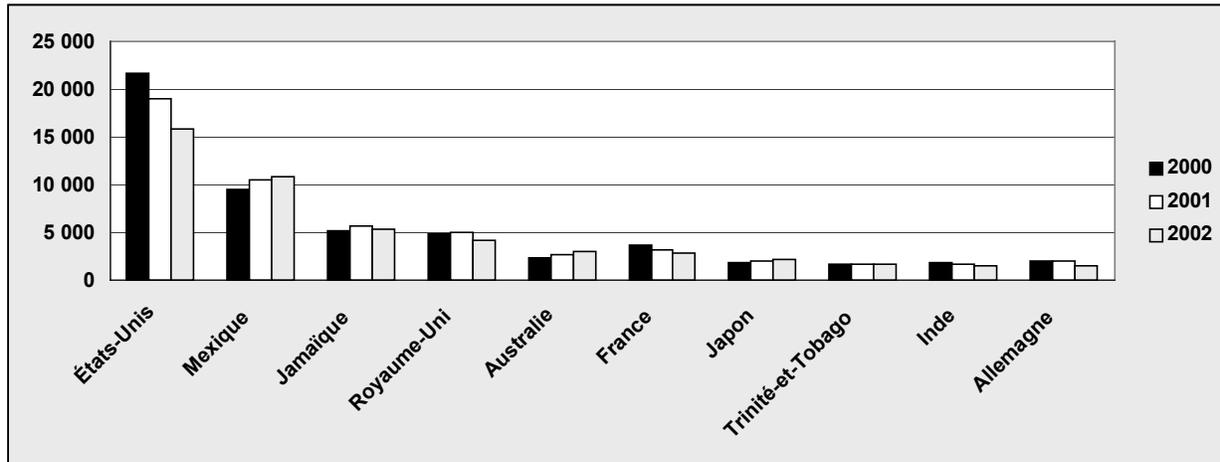
FIGURE 4 : TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES, 2000-2002⁷



Pays	2000			2001			2002		
	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang
États-Unis	27 865	29,36	1	24 417	25,55	1	20 302	23,09	1
Mexique	10 018	10,56	2	11 191	11,71	2	11 393	12,96	2
Royaume-Uni	6 990	7,37	3	7 253	7,59	3	6 316	7,18	3
Australie	4 320	4,55	6	4 917	5,15	6	5 661	6,44	4
Jamaïque	5 377	5,67	5	5 798	6,07	4	5 519	6,28	5
Japon	4 230	4,46	7	4 371	4,57	7	5 383	6,12	6
France	5 509	5,81	4	5 127	5,37	5	4 648	5,29	7
Philippines	2 289	2,41	10	4 104	4,29	8	4 615	5,25	8
Allemagne	2 519	2,65	8	2 579	2,70	9	2 155	2,45	9
Inde	2 353	2,48	9	2 074	2,17	10	1 865	2,12	10
Total - dix principaux pays	71 470	75,32		71 831	75,17		67 857	77,18	
Total - autres pays	23 423	24,68		23 724	24,83		20 053	22,82	
Total	94 893	100		95 555	100		87 910	100	

⁷ Ce tableau indique, pour les années 2000, 2001 et 2002, les entrées annuelles de travailleurs étrangers, calculées d'après la méthode des premières entrées et rentrées saisonnières : les travailleurs saisonniers sont comptés lors de leur première entrée et chaque fois qu'ils rentrent dans le système. Les travailleurs étrangers sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP).

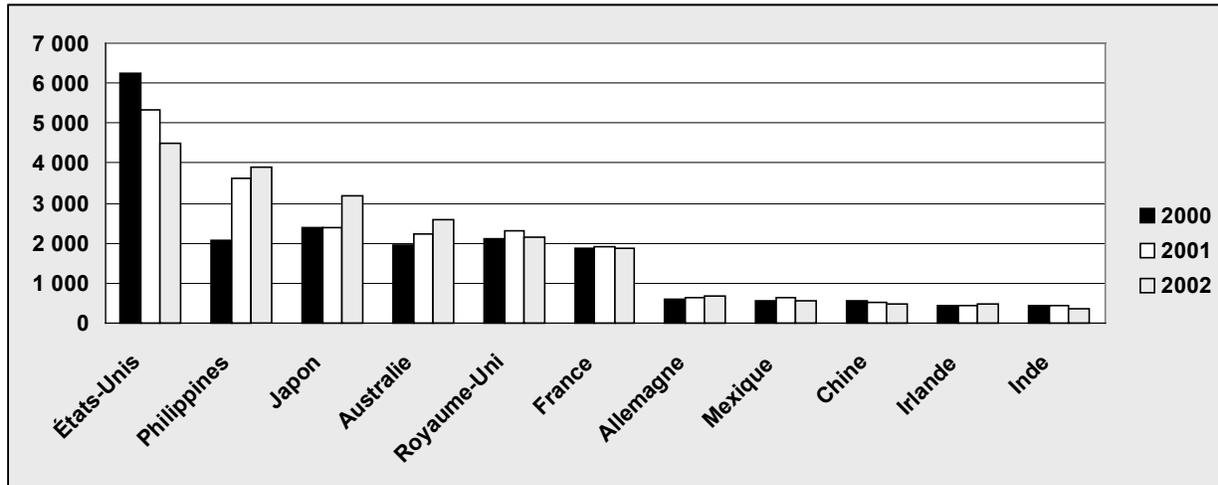
FIGURE 5 : TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (HOMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES, 2000-2002⁸



Pays	2000			2001			2002		
	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang
États-Unis	21 627	31,08	1	19 079	27,59	1	15 789	25,42	1
Mexique	9 457	13,59	2	10 554	15,26	2	10 822	17,42	2
Jamaïque	5 183	7,45	3	5 605	8,10	3	5 408	8,71	3
Royaume-Uni	4 895	7,03	4	4 941	7,14	4	4 167	6,71	4
Australie	2 370	3,41	6	2 706	3,91	6	3 063	4,93	5
France	3 642	5,23	5	3 223	4,66	5	2 791	4,49	6
Japon	1 840	2,64	9	1 971	2,85	7	2 220	3,57	7
Trinité-et-Tobago	1 722	2,47	10	1 740	2,52	9	1 638	2,64	8
Inde	1 905	2,74	8	1 644	2,38	10	1 512	2,43	9
Allemagne	1 935	2,78	7	1 931	2,79	8	1 493	2,40	10
Total - dix principaux pays	54 576	78,42		53 394	77,20		48 903	78,72	
Total - autres pays	15 012	21,58		15 769	22,80		13 206	21,28	
Total	69 588	100		69 163	100		62 109	100	

⁸ Ce tableau indique, pour les années 2000, 2000 et 2002, les entrées annuelles de travailleurs étrangers de sexe masculin, calculées d'après la méthode des premières entrées et rentrées saisonnières : les travailleurs saisonniers sont comptés lors de leur première entrée et chaque fois qu'ils rentrent dans le système. Les travailleurs étrangers sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP).

FIGURE 6 : TRAVAILLEURS ÉTRANGERS (FEMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES, 2000-2002⁹

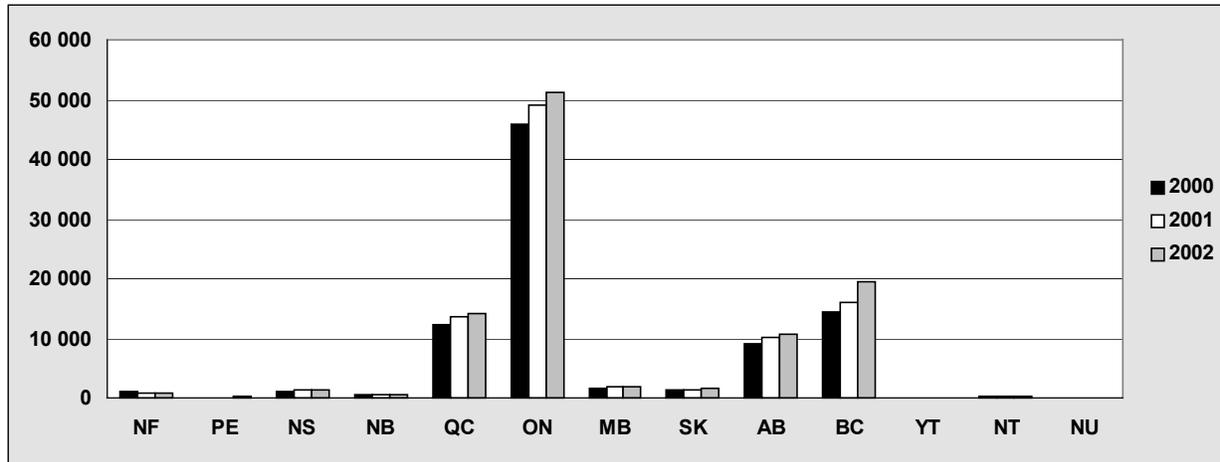


Pays	2000			2001			2002		
	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang
États-Unis	6 237	24,68	1	5 338	20,24	1	4 513	17,49	1
Philippines	2 079	8,23	4	3 627	13,75	2	3 893	15,09	2
Japon	2 390	9,46	2	2 400	9,10	3	3 163	12,26	3
Australie	1 945	7,70	5	2 211	8,38	5	2 598	10,07	4
Royaume-Uni	2 095	8,29	3	2 311	8,76	4	2 149	8,33	5
France	1 865	7,38	6	1 902	7,21	6	1 857	7,20	6
Allemagne	584	2,31	7	648	2,46	7	662	2,57	7
Mexique	561	2,22	9	637	2,41	8	571	2,21	8
Chine	575	2,27	8	512	1,94	9	482	1,87	9
Irlande	443	1,75	11	422	1,60	11	464	1,80	10
Inde	447	1,77	10	430	1,63	10	353	1,37	12
Total - dix principaux pays	18 778	74,31		20 016	75,88		20 352	78,89	
Total - autres pays	6 498	25,69		6 363	24,12		5 447	21,11	
Total	25 276	100		26 379	100		25 799	100	

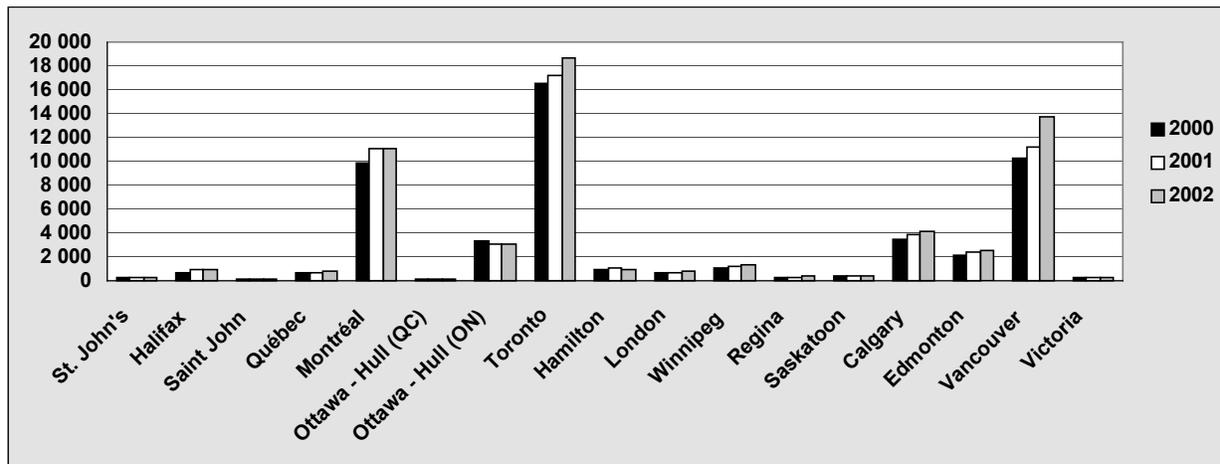
⁹ Ce tableau indique, pour les années 2000, 2001 et 2002, les entrées annuelles de travailleurs étrangers de sexe féminin, calculées d'après la méthode des premières entrées et rentrées saisonnières : les travailleurs saisonniers sont comptés lors de leur première entrée et chaque fois qu'ils rentrent dans le système. Les travailleurs étrangers sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP).

FIGURE 7 : TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 2000–2002¹⁰

A. TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SELON LA PROVINCE DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 2000–2002



B. TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SELON LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 2000–2002

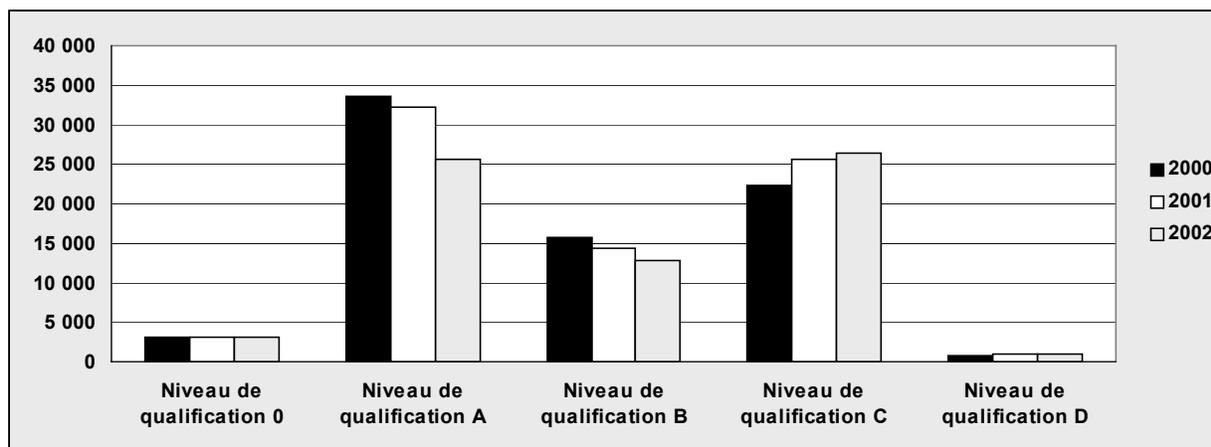


¹⁰ Ce tableau indique, pour les années 2000, 2001 et 2002, l'effectif des travailleurs étrangers au 1^{er} décembre. Une personne fait partie de l'effectif seulement si elle était munie d'une autorisation d'emploi à la date d'observation et n'avait pas encore obtenu le statut de résident permanent. Les travailleurs étrangers sont répartis selon la région métropolitaine de recensement et la province, d'après les définitions du recensement de 1991.

**C. TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU
1^{ER} DÉCEMBRE, 2000–2002
(FIGURE 7, SUITE)**

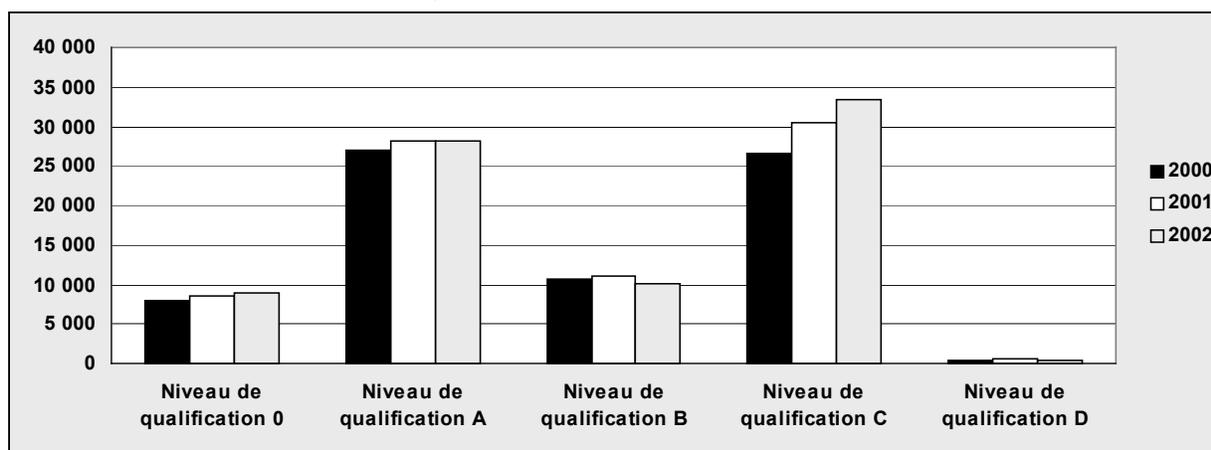
Région métropolitaine de recensement Province de résidence	2000		2001		2002	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
St. John's	301	0,34	258	0,27	251	0,25
Autres - Terre-Neuve	684	0,78	601	0,63	521	0,51
Total - Terre-Neuve	985	1,12	859	0,90	772	0,76
Total - Île-du-Prince-Édouard	122	0,14	128	0,13	135	0,13
Halifax	602	0,69	878	0,92	916	0,90
Autres - Nouvelle-Écosse	395	0,45	401	0,42	362	0,36
Total - Nouvelle-Écosse	997	1,14	1 279	1,34	1 278	1,26
Saint John	164	0,19	121	0,13	105	0,10
Autres - Nouveau-Brunswick	401	0,46	469	0,49	437	0,43
Total - Nouveau-Brunswick	565	0,65	590	0,62	542	0,53
Québec	663	0,76	621	0,65	741	0,73
Montréal	9 837	11,21	11 110	11,69	11 073	10,88
Ottawa - Hull (QC)	94	0,11	123	0,13	123	0,12
Autres - Québec	1 803	2,05	1 678	1,77	2 141	2,10
Total - Québec	12 397	14,13	13 532	14,24	14 078	13,83
Ottawa - Hull (ON)	3 399	3,87	3 042	3,20	3 061	3,01
Toronto	16 536	18,84	17 183	18,09	18 621	18,29
Hamilton	939	1,07	1 002	1,05	966	0,95
London	654	0,75	668	0,70	767	0,75
Autres - Ontario	24 255	27,64	27 120	28,55	27 793	27,31
Total - Ontario	45 783	52,17	49 015	51,59	51 208	50,31
Winnipeg	1 091	1,24	1 231	1,30	1 290	1,27
Autres - Manitoba	560	0,64	571	0,60	707	0,69
Total - Manitoba	1 651	1,88	1 802	1,90	1 997	1,96
Regina	331	0,38	316	0,33	343	0,34
Saskatoon	341	0,39	397	0,42	458	0,45
Autres - Saskatchewan	615	0,70	607	0,64	669	0,66
Total - Saskatchewan	1 287	1,47	1 320	1,39	1 470	1,45
Calgary	3 411	3,89	3 830	4,03	4 103	4,03
Edmonton	2 186	2,49	2 345	2,47	2 564	2,52
Autres - Alberta	3 594	4,10	3 961	4,17	3 976	3,91
Total - Alberta	9 191	10,48	10 136	10,67	10 643	10,46
Vancouver	10 210	11,63	11 184	11,77	13 692	13,45
Victoria	232	0,26	254	0,27	331	0,33
Autres - Colombie-Britannique	4 022	4,58	4 588	4,83	5 324	5,23
Total - Colombie-Britannique	14 464	16,47	16 026	16,87	19 347	19,01
Total - Yukon	62	0,07	51	0,05	60	0,06
Total - Territoires du Nord-Ouest	182	0,21	210	0,22	190	0,19
Total Nunavut	16	0,02	15	0,02	26	0,03
Non déclarée	52	0,06	42	0,04	36	0,04
Total	87 754	100	95 005	100	101 782	100

FIGURE 8 : TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SELON LE NIVEAU DE QUALIFICATION : ENTRÉES ANNUELLES, 2000-2002



Niveau de qualification	2000		2001		2002	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Niveau de qualification 0	3 159	3,33	3 195	3,34	3 047	3,47
Niveau de qualification A	33 595	35,40	32 287	33,79	25 686	29,22
Niveau de qualification B	15 692	16,54	14 463	15,14	12 755	14,51
Niveau de qualification C	22 240	23,44	25 698	26,89	26 468	30,11
Niveau de qualification D	813	0,86	928	0,97	880	1,00
Non déclaré	19 394	20,44	18 984	19,87	19 074	21,70
Total	94 893	100	95 555	100	87 910	100

FIGURE 9 : TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SELON LE NIVEAU DE QUALIFICATION : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 2000-2002

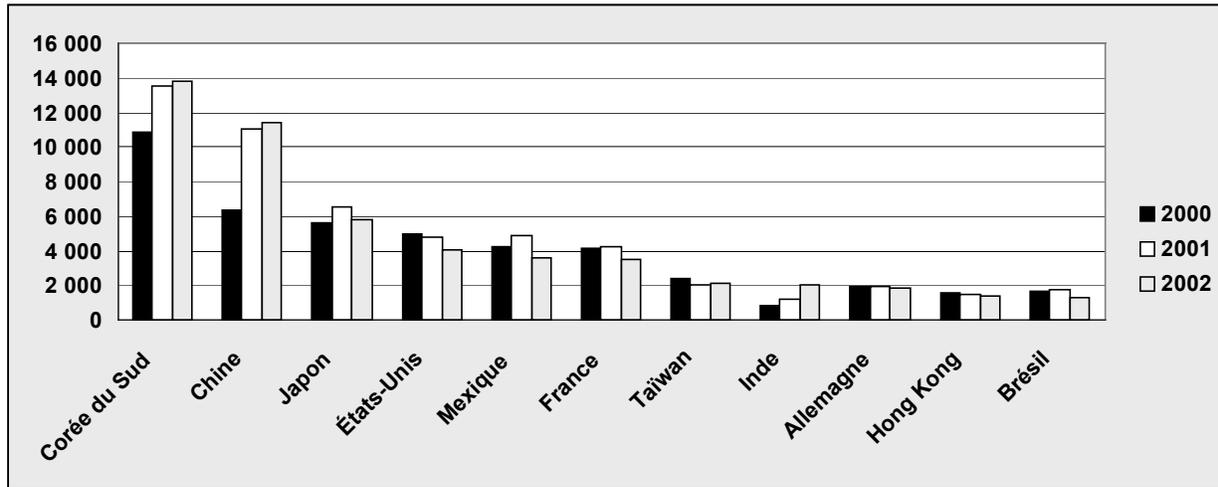


Niveau de qualification	2000		2001		2002	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Niveau de qualification 0	7 922	9,03	8 448	8,89	8 848	8,69
Niveau de qualification A	27 001	30,77	28 225	29,71	28 094	27,60
Niveau de qualification B	10 650	12,14	11 018	11,60	10 119	9,94
Niveau de qualification C	26 656	30,38	30 446	32,05	33 365	32,78
Niveau de qualification D	462	0,53	568	0,60	471	0,46
Non déclaré	15 063	17,17	16 300	17,16	20 885	20,52
Total	87 754	100	95 005	100	101 782	100

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS



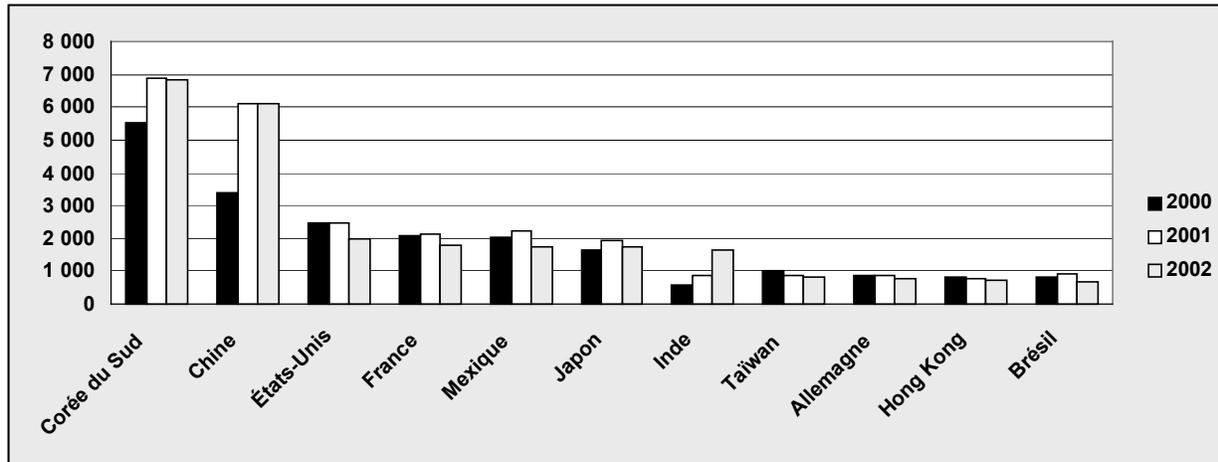
FIGURE 10 : ÉTUDIANTS ÉTRANGERS SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 2000–2002¹¹



Pays	2000			2001			2002		
	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang
Corée du Sud	10 833	17,20	1	13 561	18,42	1	13 774	20,01	1
Chine	6 302	10,01	2	11 015	14,96	2	11 395	16,56	2
Japon	5 643	8,96	3	6 483	8,81	3	5 771	8,39	3
États-Unis	5 002	7,94	4	4 812	6,54	5	4 055	5,89	4
Mexique	4 223	6,70	5	4 833	6,57	4	3 631	5,28	5
France	4 132	6,56	6	4 184	5,68	6	3 521	5,12	6
Taiwan	2 399	3,81	7	2 042	2,77	7	2 101	3,05	7
Inde	828	1,31	14	1 151	1,56	12	2 034	2,96	8
Allemagne	1 934	3,07	8	1 964	2,67	8	1 841	2,68	9
Hong Kong	1 546	2,45	10	1 506	2,05	10	1 405	2,04	10
Brésil	1 646	2,61	9	1 775	2,41	9	1 280	1,86	11
Total - dix principaux pays	43 660	69,31		52 175	70,88		49 528	71,98	
Total - autres pays	19 324	30,69		21 432	29,12		19 292	28,02	
Total	62 984	100		73 607	100		68 820	100	

¹¹ Ce tableau indique, pour les années 2000, 2001 et 2002, les entrées annuelles d'étudiants étrangers, calculées d'après la méthode des premières entrées : chaque personne est comptée seulement lors de sa première entrée. Les étudiants étrangers sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP).

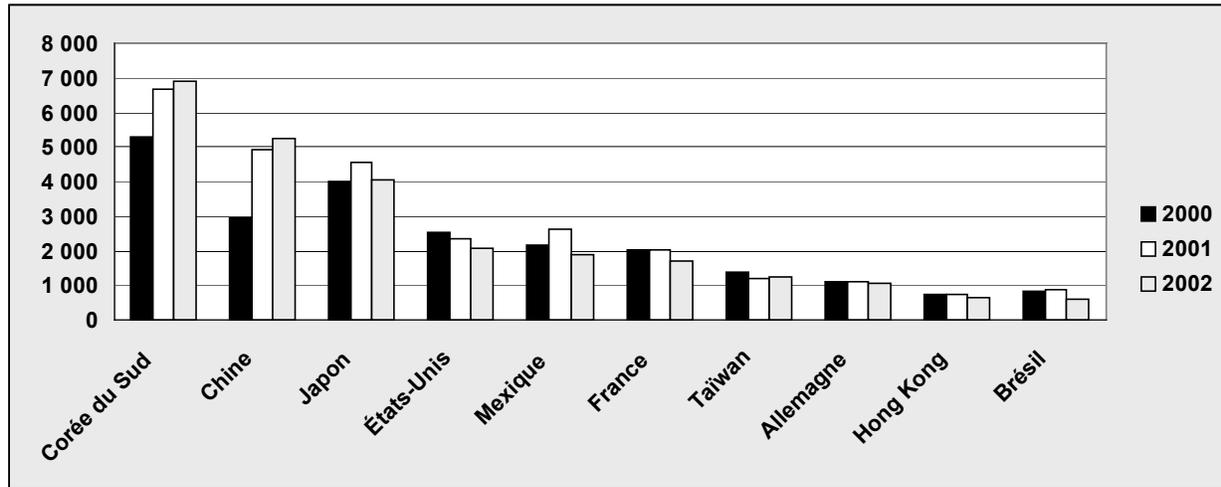
FIGURE 11 : ÉTUDIANTS ÉTRANGERS (HOMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 2000–2002¹²



Pays	2000			2001			2002		
	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang
Corée du Sud	5 550	17,60	1	6 889	18,41	1	6 858	19,44	1
Chine	3 371	10,69	2	6 093	16,28	2	6 132	17,38	2
États-Unis	2 481	7,87	3	2 472	6,60	3	2 004	5,68	3
France	2 089	6,62	4	2 144	5,73	5	1 807	5,12	4
Mexique	2 042	6,48	5	2 227	5,95	4	1 749	4,96	5
Japon	1 637	5,19	6	1 947	5,20	6	1 747	4,95	6
Inde	592	1,88	12	854	2,28	9	1 644	4,66	7
Taïwan	1 003	3,18	7	853	2,28	10	846	2,40	8
Allemagne	851	2,70	8	875	2,34	8	775	2,20	9
Hong Kong	815	2,58	10	778	2,08	11	741	2,10	10
Brésil	821	2,60	9	914	2,44	7	693	1,96	11
Total - dix principaux pays	20 660	65,51		25 268	67,51		24 303	68,89	
Total - autres pays	10 873	34,49		12 160	32,49		10 978	31,11	
Total	31 533	100		37 428	100		35 281	100	

¹² Ce tableau indique, pour les années 2000, 2001 et 2002, les entrées annuelles d'étudiants étrangers de sexe masculin, calculées d'après la méthode des premières entrées : chaque personne est comptée seulement lors de sa première entrée. Les étudiants étrangers sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP).

FIGURE 12 : ÉTUDIANTS ÉTRANGERS (FEMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 2000–2002¹³

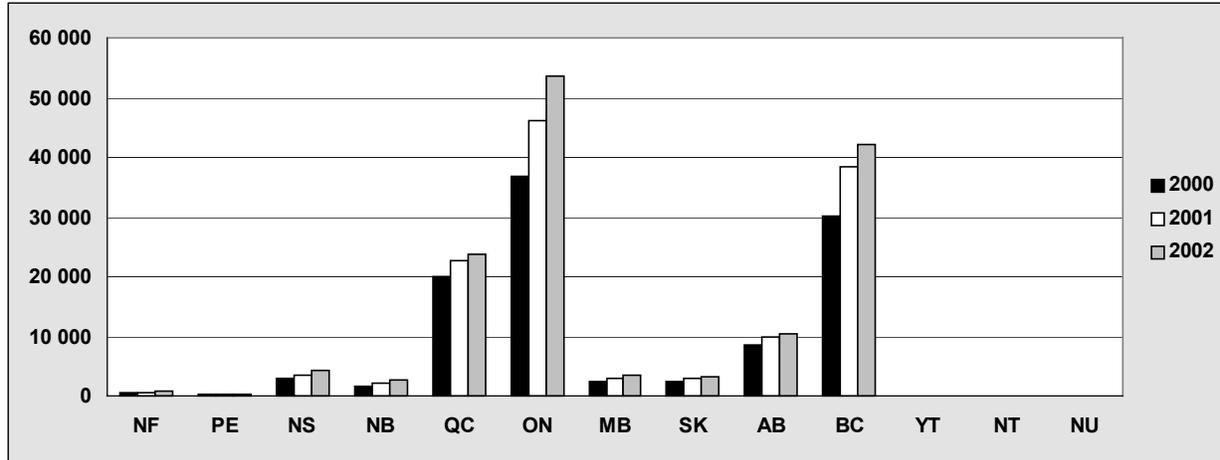


Pays	2000			2001			2002		
	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang
Corée du Sud	5 283	16,81	1	6 672	18,45	1	6 916	20,62	1
Chine	2 929	9,32	3	4 921	13,61	2	5 263	15,69	2
Japon	4 004	12,74	2	4 536	12,54	3	4 024	12,00	3
États-Unis	2 520	8,02	4	2 340	6,47	5	2 051	6,12	4
Mexique	2 181	6,94	5	2 605	7,20	4	1 882	5,61	5
France	2 043	6,50	6	2 040	5,64	6	1 714	5,11	6
Taïwan	1 388	4,42	7	1 188	3,28	7	1 255	3,74	7
Allemagne	1 083	3,45	8	1 088	3,01	8	1 066	3,18	8
Hong Kong	731	2,33	10	728	2,01	10	664	1,98	9
Brésil	824	2,62	9	861	2,38	9	587	1,75	10
Total - dix principaux pays	22 986	73,15		26 979	74,59		25 422	75,80	
Total - autres pays	8 437	26,85		9 190	25,41		8 113	24,20	
Total	31 423	100		36 169	100		33 535	100	

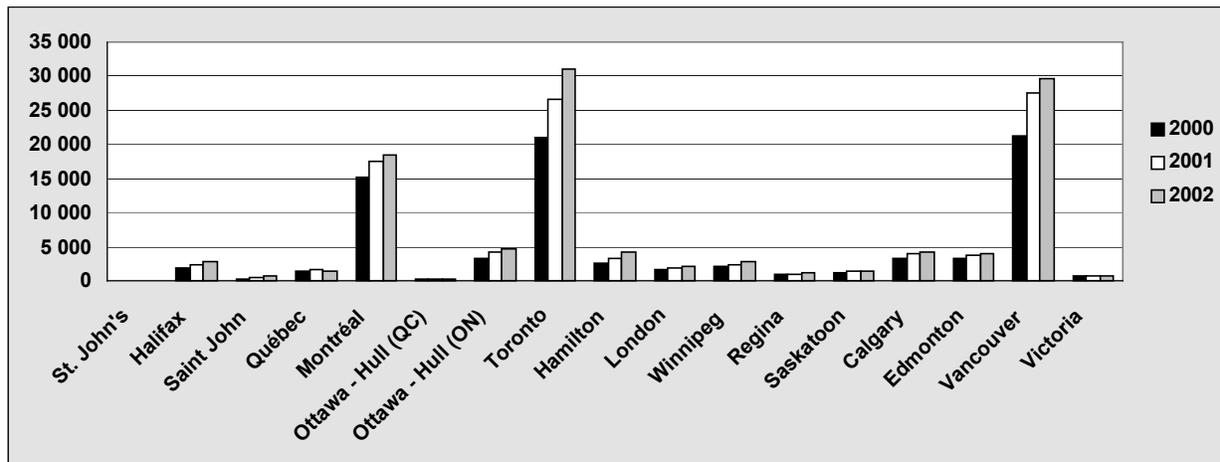
¹³ Ce tableau indique, pour les années 2000, 2001 et 2002, les entrées annuelles d'étudiants étrangers de sexe féminin, calculées d'après la méthode des premières entrées : chaque personne est comptée seulement lors de sa première entrée. Les étudiants étrangers sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP).

FIGURE 13 : ÉTUDIANTS ÉTRANGERS SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 2000-2002¹⁴

A. ÉTUDIANTS ÉTRANGERS SELON LA PROVINCE DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 2000-2002



B. ÉTUDIANTS ÉTRANGERS SELON LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 2000-2002

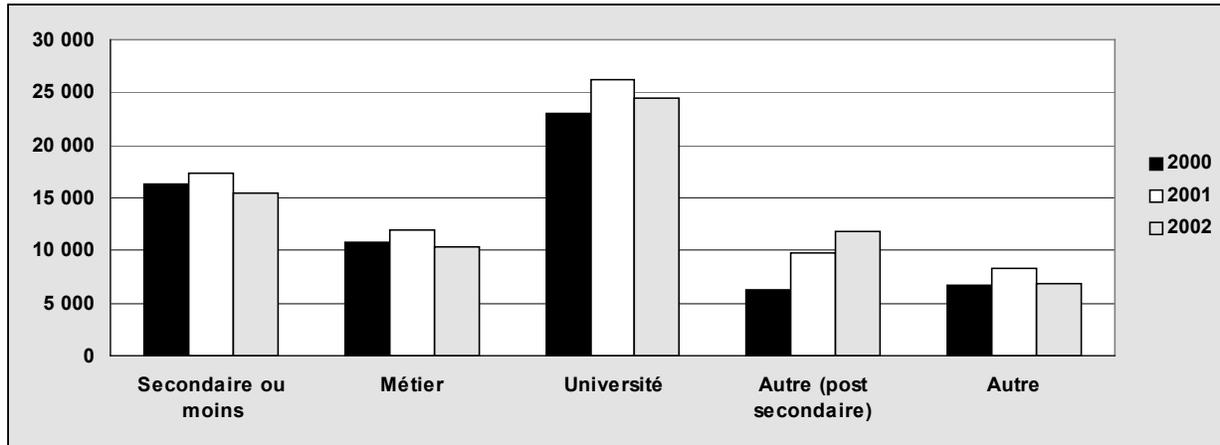


¹⁴ Ce tableau indique, pour les années 2000, 2001 et 2002, l'effectif des étudiants étrangers calculé au 1^{er} décembre. Une personne fait partie de l'effectif seulement si elle était munie d'une autorisation d'études à la date d'observation et n'avait pas encore obtenu le statut de résident permanent. Les étudiants étrangers sont répartis selon la région métropolitaine de recensement et la province, d'après les définitions du recensement de 1991.

**C. ÉTUDIANTS ÉTRANGERS SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU
1^{ER} DÉCEMBRE, 2000–2002
(FIGURE 13, SUITE)**

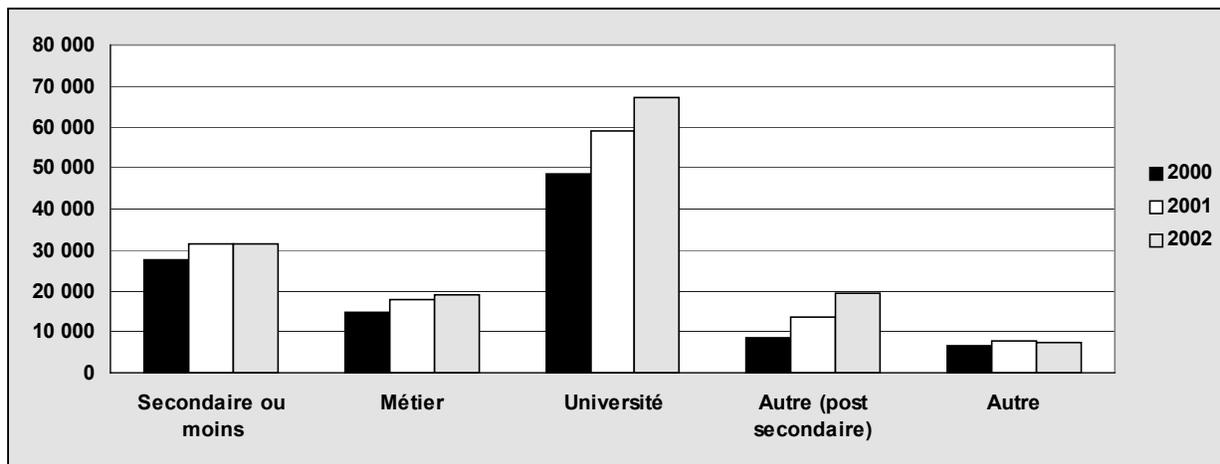
Région métropolitaine de recensement Province de résidence	2000		2001		2002	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
St. John's	35	0,03	33	0,03	20	0,01
Autres - Terre-Neuve	594	0,56	629	0,48	703	0,49
Total - Terre-Neuve	629	0,59	662	0,51	723	0,50
Total - Île-du-Prince-Édouard	209	0,20	243	0,19	250	0,17
Halifax	1 943	1,83	2 404	1,85	2 915	2,02
Autres - Nouvelle-Écosse	986	0,93	1 167	0,90	1 434	0,99
Total - Nouvelle-Écosse	2 929	2,76	3 571	2,75	4 349	3,01
Saint John	222	0,21	442	0,34	600	0,41
Autres - Nouveau-Brunswick	1 439	1,36	1 758	1,35	2 148	1,48
Total - Nouveau-Brunswick	1 661	1,57	2 200	1,69	2 748	1,89
Québec	1 488	1,40	1 618	1,25	1 494	1,03
Montréal	15 142	14,27	17 584	13,55	18 348	12,68
Ottawa - Hull (QC)	184	0,17	250	0,19	305	0,21
Autres - Québec	3 106	2,93	3 338	2,57	3 469	2,40
Total - Québec	19 920	18,77	22 790	17,56	23 616	16,32
Ottawa - Hull (ON)	3 298	3,11	4 203	3,24	4 718	3,26
Toronto	20 924	19,72	26 605	20,50	31 033	21,45
Hamilton	2 590	2,44	3 374	2,60	4 118	2,85
London	1 590	1,50	1 812	1,40	2 150	1,49
Autres - Ontario	8 360	7,88	10 010	7,71	11 534	7,97
Total - Ontario	36 762	34,65	46 004	35,45	53 553	37,02
Winnipeg	2 014	1,90	2 384	1,84	2 874	1,99
Autres - Manitoba	480	0,45	571	0,44	621	0,43
Total - Manitoba	2 494	2,35	2 955	2,28	3 495	2,42
Regina	867	0,82	1 028	0,79	1 171	0,81
Saskatoon	1 101	1,04	1 305	1,01	1 436	0,99
Autres - Saskatchewan	523	0,49	571	0,44	591	0,41
Total - Saskatchewan	2 491	2,35	2 904	2,24	3 198	2,21
Calgary	3 312	3,12	4 035	3,11	4 233	2,93
Edmonton	3 208	3,02	3 675	2,83	4 065	2,81
Autres - Alberta	2 012	1,90	2 132	1,64	2 117	1,46
Total - Alberta	8 532	8,04	9 842	7,58	10 415	7,20
Vancouver	21 169	19,95	27 441	21,15	29 731	20,55
Victoria	663	0,62	749	0,58	809	0,56
Autres - Colombie-Britannique	8 245	7,77	10 130	7,81	11 618	8,03
Total - Colombie-Britannique	30 077	28,34	38 320	29,54	42 158	29,14
Total - Yukon	41	0,04	22	0,02	48	0,03
Total - Territoires du Nord-Ouest	25	0,02	25	0,02	24	0,02
Total - Nunavut	0	0,00	2	0,00	7	0,00
Non déclarée	316	0,30	213	0,16	80	0,06
Total	106 086	100	129 753	100	144 664	100

FIGURE 14 : ÉTUDIANTS ÉTRANGERS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 2000-2002



Niveau d'études	2000		2001		2002	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Secondaire ou moins	16 258	25,81	17 317	23,53	15 366	22,33
Métier	10 739	17,05	11 924	16,20	10 372	15,07
Université	22 969	36,47	26 244	35,65	24 427	35,49
Autre (post secondaire)	6 270	9,95	9 809	13,33	11 771	17,10
Autre	6 748	10,71	8 313	11,29	6 884	10,00
Total	62 984	100	73 607	100	68 820	100

FIGURE 15 : ÉTUDIANTS ÉTRANGERS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 2000-2002

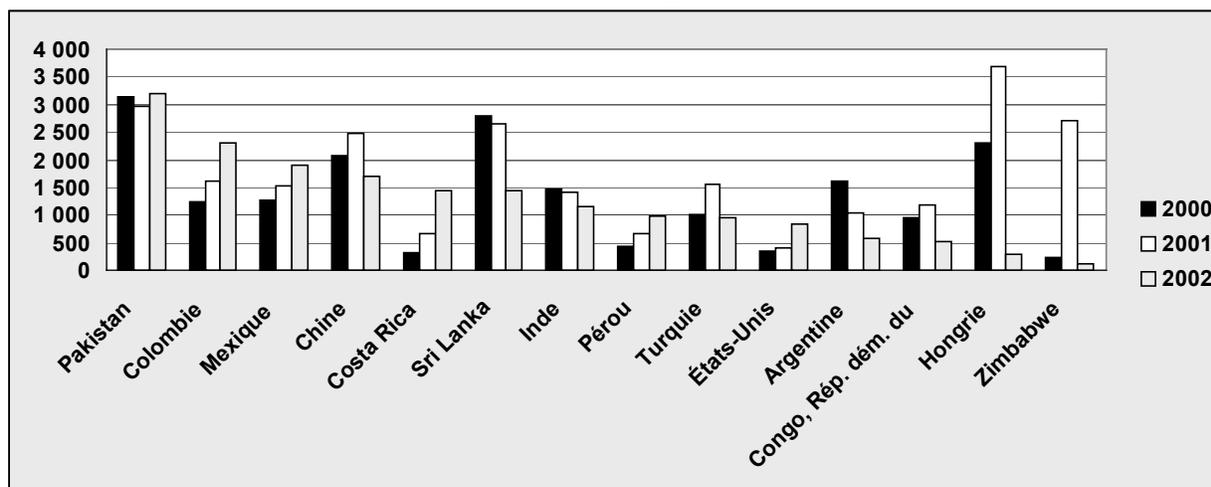


Niveau d'études	2000		2001		2002	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Secondaire ou moins	27 529	25,95	31 273	24,10	31 616	21,85
Métier	14 799	13,95	17 977	13,85	19 030	13,15
Université	48 407	45,63	58 932	45,42	67 347	46,55
Autre (post secondaire)	8 727	8,23	13 702	10,56	19 475	13,46
Autre	6 624	6,24	7 869	6,06	7 196	4,97
Total	106 086	100	129 753	100	144 664	100

CAS HUMANITAIRES



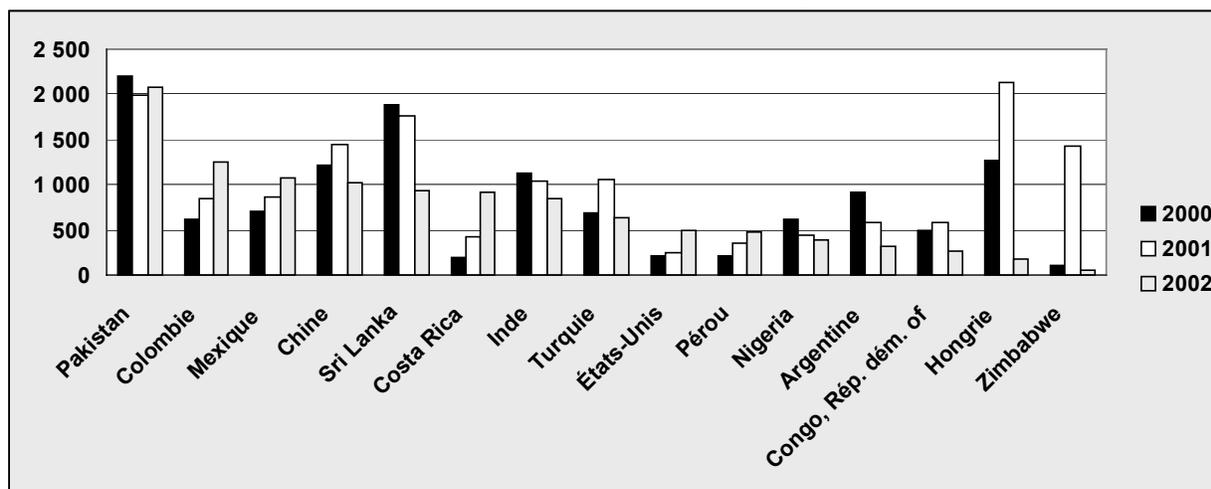
FIGURE 16: CAS HUMANITAIRES SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 2000–2002¹⁵



Pays	2000			2001			2002		
	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang
Pakistan	3 125	8,41	1	2 963	6,82	2	3 200	10,16	1
Colombie	1 225	3,30	8	1 618	3,73	6	2 309	7,33	2
Mexique	1 259	3,39	7	1 534	3,53	8	1 895	6,02	3
Chine	2 067	5,56	4	2 479	5,71	5	1 709	5,43	4
Costa Rica	307	0,83	28	674	1,55	14	1 445	4,59	5
Sri Lanka	2 803	7,55	2	2 638	6,08	4	1 436	4,56	6
Inde	1 480	3,98	6	1 417	3,26	9	1 154	3,66	7
Pérou	421	1,13	19	673	1,55	15	976	3,10	8
Turquie	1 019	2,74	9	1 540	3,55	7	944	3,00	9
États-Unis	336	0,90	25	389	0,90	24	848	2,69	10
Argentine	1 603	4,32	5	1 040	2,40	11	564	1,79	12
Congo, Rép. dém. du	956	2,57	10	1 170	2,69	10	530	1,68	13
Hongrie	2 291	6,17	3	3 691	8,50	1	283	0,90	21
Zimbabwe	222	0,60	39	2 717	6,26	3	102	0,32	57
Total - dix principaux pays	17 828	47,99		21 767	50,13		15 916	50,54	
Total - autres pays	19 315	52,01		21 651	49,87		15 584	49,46	
Total	37 143	100		43 418	100		31 500	100	

¹⁵ Ce tableau indique, pour les années 2000, 2001 et 2002, les entrées annuelles de cas humanitaires, calculées d'après la méthode des premières entrées : chaque personne est comptée seulement lors de sa première entrée. Les cas humanitaires sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP). Les cas humanitaires comprennent les revendicateurs du statut de réfugié et les résidents temporaires autorisés à demeurer au Canada pour des motifs humanitaires.

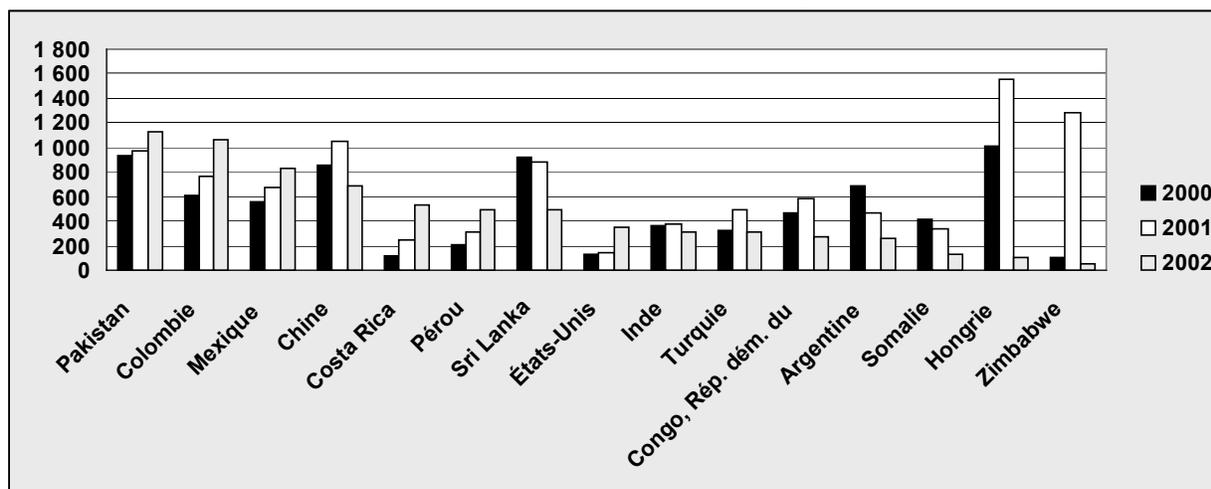
FIGURE 17: CAS HUMANITAIRES (HOMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 2000–2002¹⁶



Pays	2000			2001			2002		
	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang
Pakistan	2 193	9,78	1	1 993	7,77	2	2 074	11,26	1
Colombie	610	2,72	9	849	3,31	9	1 244	6,75	2
Mexique	707	3,15	7	855	3,33	8	1 068	5,80	3
Chine	1 218	5,43	4	1 435	5,59	4	1 019	5,53	4
Sri Lanka	1 878	8,37	2	1 758	6,85	3	940	5,10	5
Costa Rica	192	0,86	27	425	1,66	14	910	4,94	6
Inde	1 121	5,00	5	1 044	4,07	7	846	4,59	7
Turquie	691	3,08	8	1 052	4,10	6	639	3,47	8
États-Unis	205	0,91	24	244	0,95	22	493	2,68	9
Pérou	215	0,96	22	360	1,40	17	479	2,60	10
Nigeria	608	2,71	10	432	1,68	13	381	2,07	11
Argentine	914	4,08	6	577	2,25	11	309	1,68	12
Congo, Rép. dém. of	485	2,16	11	587	2,29	10	263	1,43	15
Hongrie	1 275	5,69	3	2 131	8,30	1	181	0,98	18
Zimbabwe	112	0,50	39	1 433	5,58	5	49	0,27	61
Total - dix principaux pays	11 215	50,01		13 137	51,19		9 712	52,72	
Total - autres pays	11 210	49,99		12 523	48,81		8 712	47,28	
Total	22 425	100		25 660	100		18 424	100	

¹⁶ Ce tableau indique, pour les années 2000, 2001 et 2002, les entrées annuelles de cas humanitaires de sexe masculin, calculées d'après la méthode des premières entrées : chaque personne est comptée seulement lors de sa première entrée. Les cas humanitaires sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP). Les cas humanitaires comprennent les revendicateurs du statut de réfugié et les résidents temporaires autorisés à demeurer au Canada pour des motifs humanitaires.

FIGURE 18: CAS HUMANITAIRES (FEMMES) SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 2000–2002¹⁷

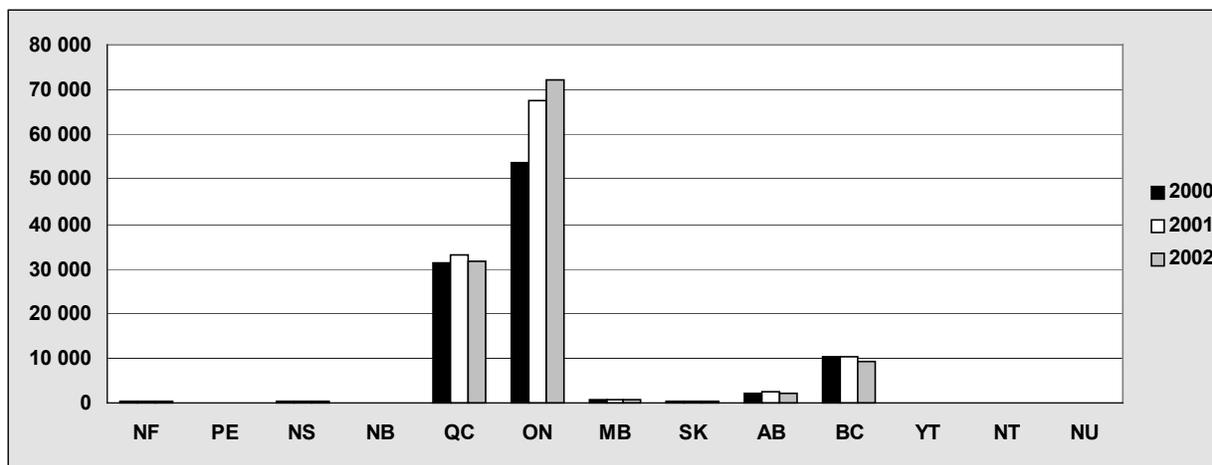


Pays	2000			2001			2002		
	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang	Nb	%	Rang
Pakistan	932	6,33	2	970	5,46	4	1 126	8,61	1
Colombie	614	4,17	6	769	4,33	6	1 065	8,14	2
Mexique	552	3,75	7	679	3,82	7	827	6,32	3
Chine	849	5,77	4	1 044	5,88	3	690	5,28	4
Costa Rica	115	0,78	30	249	1,40	16	535	4,09	5
Pérou	206	1,40	18	313	1,76	14	497	3,80	6
Sri Lanka	925	6,29	3	880	4,96	5	496	3,79	7
États-Unis	131	0,89	28	145	0,82	28	355	2,71	8
Inde	359	2,44	10	373	2,10	11	308	2,36	9
Turquie	328	2,23	11	488	2,75	9	305	2,33	10
Congo, Rép. dém. du	471	3,20	8	583	3,28	8	267	2,04	11
Argentine	689	4,68	5	463	2,61	10	255	1,95	12
Somalie	419	2,85	9	338	1,90	12	124	0,95	25
Hongrie	1 016	6,90	1	1 560	8,78	1	102	0,78	29
Zimbabwe	110	0,75	35	1 284	7,23	2	53	0,41	54
Total - dix principaux pays	6 826	46,38		8 720	49,10		6 204	47,43	
Total - autres pays	7 890	53,62		9 038	50,90		6 872	52,57	
Total	14 716	100		17 758	100		13 076	100	

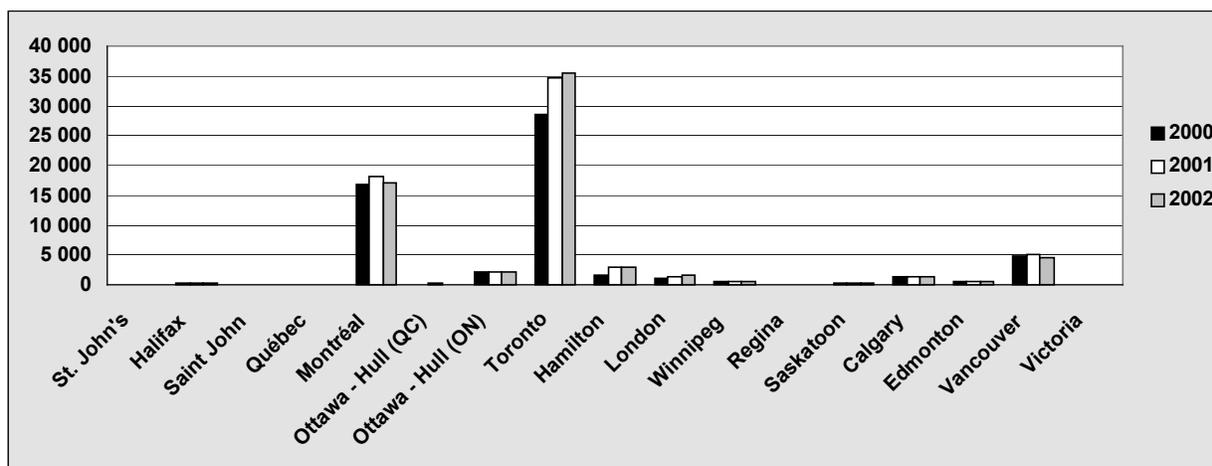
¹⁷ Ce tableau indique, pour les années 2000, 2001 et 2002, les entrées annuelles de cas humanitaires de sexe féminin, calculées d'après la méthode des premières entrées : chaque personne est comptée seulement lors de sa première entrée. Les cas humanitaires sont répartis selon les principaux pays de dernière résidence permanente (PDRP). Les cas humanitaires comprennent les revendicateurs du statut de réfugié et les résidents temporaires autorisés à demeurer au Canada pour des motifs humanitaires.

FIGURE 19: CAS HUMANITAIRES SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 2000-2002¹⁸

A. CAS HUMANITAIRES SELON LA PROVINCE DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 2000-2002



B. CAS HUMANITAIRES SELON LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 2000-2002

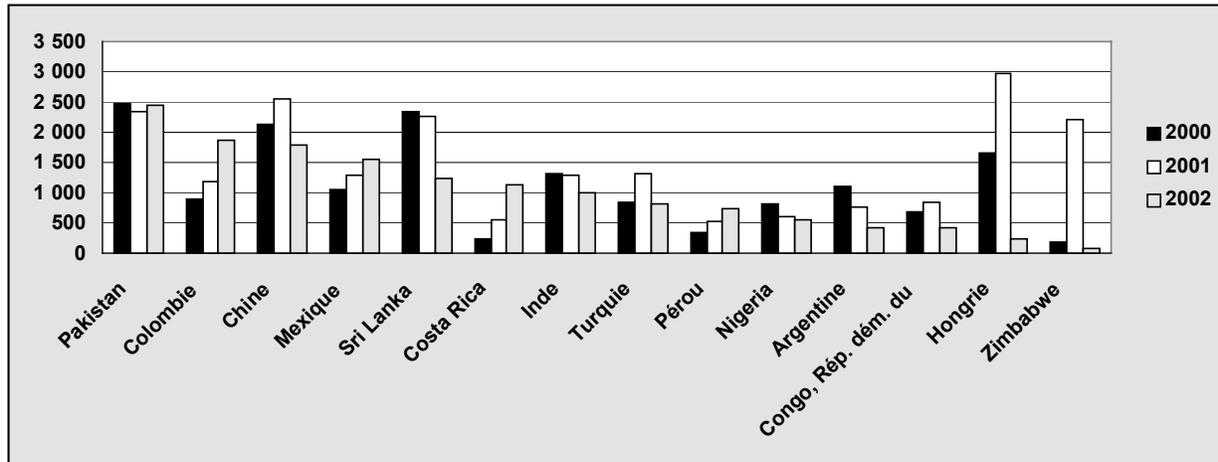


¹⁸ Ce tableau indique, pour les années 2000, 2001 et 2002, l'effectif des cas humanitaires calculé au 1^{er} décembre. Une personne fait partie de l'effectif si elle était munie d'un type quelconque de permis ou d'autorisation à la date d'observation et n'avait pas encore obtenu le statut de résident permanent, ou, dans le cas d'un revendicateur du statut de réfugié sans permis ni autorisation, si moins de deux années s'étaient écoulées depuis sa plus récente parution dans le système de CIC. Les cas humanitaires sont répartis selon la région métropolitaine de recensement et la province, d'après les définitions du recensement de 1991. Les cas humanitaires comprennent les revendicateurs du statut de réfugié et les résidents temporaires autorisés à demeurer au Canada pour des motifs humanitaires.

C. CAS HUMANITAIRES SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 2000-2002
(FIGURE 19, SUITE)

Région métropolitaine de recensement Province de résidence	2000		2001		2002	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
St. John's	16	0,02	13	0,01	10	0,01
Autres - Terre-Neuve	235	0,24	205	0,18	180	0,15
Total - Terre-Neuve	251	0,25	218	0,19	190	0,16
Total - Île-du-Prince-Édouard	13	0,01	5	0,00	8	0,01
Halifax	260	0,26	220	0,19	215	0,18
Autres - Nouvelle-Écosse	169	0,17	217	0,19	182	0,15
Total - Nouvelle-Écosse	429	0,43	437	0,38	397	0,34
Saint John	26	0,03	17	0,01	13	0,01
Autres - Nouveau-Brunswick	128	0,13	74	0,06	78	0,07
Total - Nouveau-Brunswick	154	0,15	91	0,08	91	0,08
Québec	99	0,10	88	0,08	81	0,07
Montréal	16 806	16,86	18 034	15,66	16 972	14,35
Ottawa - Hull (QC)	132	0,13	143	0,12	127	0,11
Autres - Québec	14 249	14,29	14 774	12,83	14 504	12,26
Total - Québec	31 286	31,38	33 039	28,69	31 684	26,79
Ottawa - Hull (ON)	2 032	2,04	2 106	1,83	2 026	1,71
Toronto	28 513	28,60	34 795	30,21	35 417	29,94
Hamilton	1 732	1,74	2 888	2,51	2 931	2,48
London	982	0,99	1 395	1,21	1 697	1,43
Autres - Ontario	20 578	20,64	26 484	22,99	29 964	25,33
Total - Ontario	53 837	54,01	67 668	58,75	72 035	60,90
Winnipeg	543	0,54	456	0,40	434	0,37
Autres - Manitoba	140	0,14	127	0,11	139	0,12
Total - Manitoba	683	0,69	583	0,51	573	0,48
Regina	69	0,07	40	0,03	29	0,02
Saskatoon	281	0,28	219	0,19	139	0,12
Autres - Saskatchewan	99	0,10	69	0,06	66	0,06
Total - Saskatchewan	449	0,45	328	0,28	234	0,20
Calgary	1 274	1,28	1 417	1,23	1 289	1,09
Edmonton	445	0,45	457	0,40	468	0,40
Autres - Alberta	437	0,44	477	0,41	554	0,47
Total - Alberta	2 156	2,16	2 351	2,04	2 311	1,95
Vancouver	4 797	4,81	5 069	4,40	4 570	3,86
Victoria	12	0,01	10	0,01	7	0,01
Autres - Colombie-Britannique	5 422	5,44	5 142	4,46	4 529	3,83
Total - Colombie-Britannique	10 231	10,26	10 221	8,87	9 106	7,70
Total - Yukon	2	0,00	0	0,00	1	0,00
Total - Territoire du Nord-Ouest	4	0,00	6	0,01	1	0,00
Total - Nunavut	1	0,00	1	0,00	0	0,00
Non déclarée	192	0,19	226	0,20	1 651	1,40
Total	99 688	100	115 174	100	118 282	100

FIGURE 20 : REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ ADULTES SELON LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE : ENTRÉES ANNUELLES – PREMIÈRES ENTRÉES, 2000–2002¹⁹

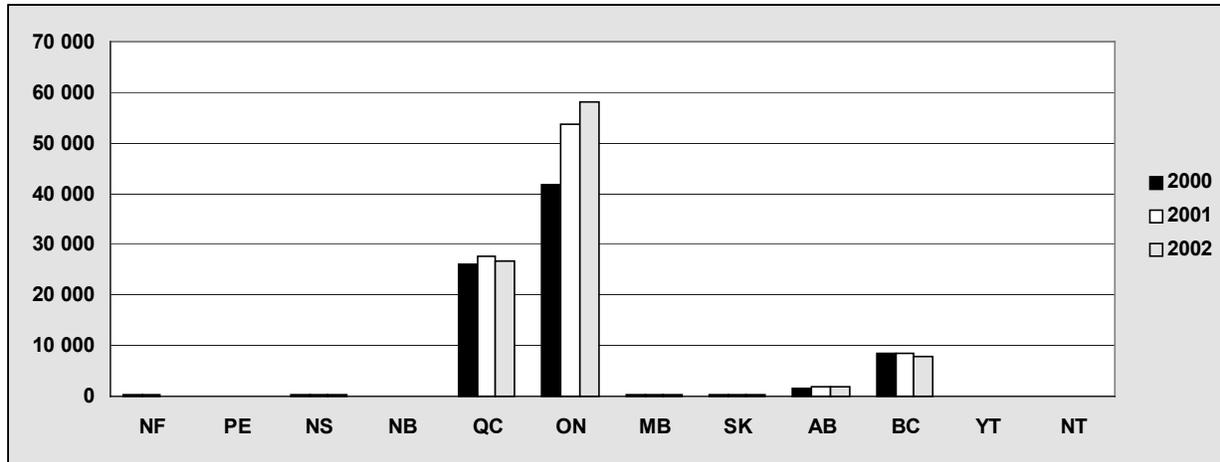


Pays	2000			2001			2002		
	Nb	% avec AE	Rang	Nb	% avec AE	Rang	Nb	% avec AE	Rang
Pakistan	2 476	80,05	1	2 329	75,96	3	2 459	51,20	1
Colombie	906	88,08	8	1 174	88,50	9	1 873	61,77	2
Chine	2 132	65,01	3	2 544	69,89	2	1 801	30,43	3
Mexique	1 042	72,55	7	1 301	68,79	7	1 543	40,64	4
Sri Lanka	2 345	82,77	2	2 264	73,81	4	1 230	42,36	5
Costa Rica	248	55,65	27	543	62,80	15	1 141	30,41	6
Inde	1 313	74,26	5	1 287	64,65	8	1 008	43,45	7
Turquie	832	79,81	9	1 304	82,13	6	821	48,84	8
Pérou	344	82,56	19	539	73,47	16	741	42,65	9
Nigeria	804	89,55	10	610	87,54	13	542	55,54	10
Argentine	1 112	70,23	6	752	65,69	11	417	55,16	11
Congo, Rép. dém. du	692	91,76	11	841	88,59	10	415	54,46	12
Hongrie	1 658	65,26	4	2 972	58,28	1	243	44,86	19
Zimbabwe	174	94,83	37	2 211	93,98	5	78	53,85	58
Total - dix principaux pays	14 620	75,82		18 227	74,67		13 159	44,95	
Total - autres pays	14 344	74,77		15 599	70,38		11 145	42,15	
Total	28 964	75,30		33 826	72,69		24 304	43,67	

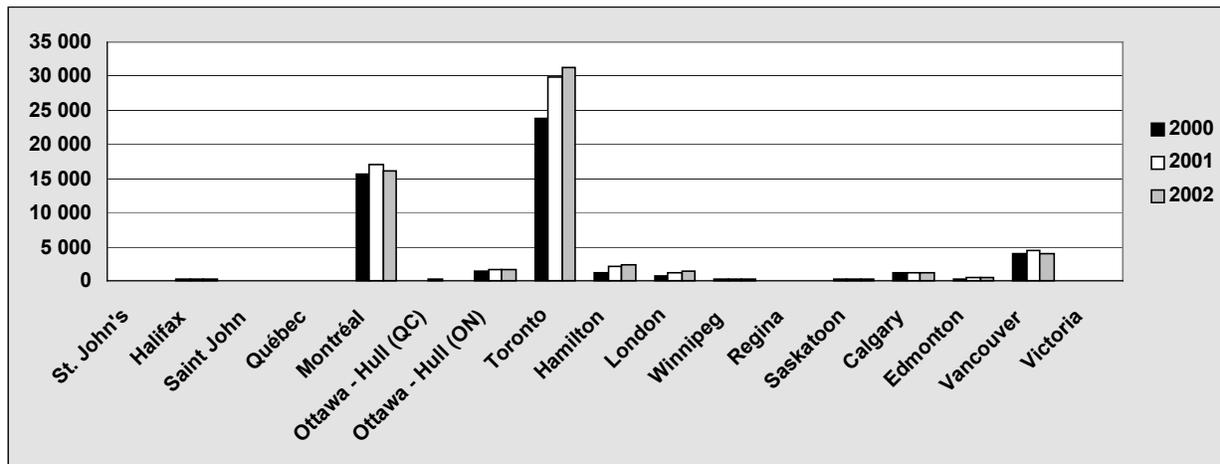
¹⁹ Ce tableau indique, pour les années 2000, 2001 et 2002, les entrées annuelles des revendicateurs du statut de réfugié adultes, calculées à l'aide de la méthode des premières entrées. Chaque personne n'est comptée que lors de sa première entrée, laquelle peut précéder la date de la demande du statut de réfugié. Le tableau indique le pourcentage des revendicateurs du statut de réfugié qui ont obtenu une autorisation d'emploi (AE) à un moment quelconque après leur entrée dans le système. Les demandeurs sont répartis selon les principaux pays de persécution alléguée. Les revendicateurs du statut de réfugié adultes sont ceux qui avaient au moins 18 ans au moment de la présentation de leur demande.

FIGURE 21 : REVENDEICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ ADULTES SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 2000–2002²⁰

A. REVENDEICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ ADULTES SELON LA PROVINCE DE RÉSIDENCE : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 2000–2002



B. REVENDEICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ ADULTES SELON LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT : EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 2000–2002



²⁰ Ce tableau indique, pour les années 2000, 2001 et 2002, l'effectif des demandeurs du statut de réfugié adultes calculé au 1^{er} décembre. Une personne fait partie de l'effectif si elle était munie d'un type quelconque de permis ou d'autorisation à la date d'observation et si elle n'avait pas encore obtenu le statut de résident permanent, ou encore si moins de deux années s'étaient écoulées depuis sa plus récente parution dans le système de CIC. Les revendicateurs du statut de réfugié sont répartis selon la région métropolitaine de recensement et la province, d'après les définitions du recensement de 1991. Les demandeurs du statut de réfugié adultes sont ceux qui avaient au moins 18 ans à la date du calcul de l'effectif.

**C. REVENDICATEURS DU STATUT DE RÉFUGIÉ ADULTES SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE :
EFFECTIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE, 2000–2002
(FIGURE 21, SUITE)**

Région métropolitaine de recensement	2000		2001		2002	
Province de résidence	Nb	% avec AE	Nb	% avec Ae	Nb	% avec AE
St. John's	13	100,00	10	100,00	8	100,00
Autres - Terre-Neuve	172	92,44	158	92,41	131	92,37
Total - Terre-Neuve	185	92,97	168	92,86	139	92,81
Total - Île-du-Prince-Édouard	4	75,00	5	60,00	8	37,50
Halifax	169	94,67	184	94,57	189	93,12
Autres - Halifax	108	60,19	133	56,39	124	54,03
Total - Nouvelle-Écosse	277	81,23	317	78,55	313	77,64
Saint John	9	100,00	10	100,00	10	70,00
Autres - Nouveau-Brunswick	73	82,19	57	80,70	59	74,58
Total - Nouveau-Brunswick	82	84,15	67	83,58	69	73,91
Québec	44	90,91	49	79,59	44	79,55
Montréal	15 584	98,41	17 005	98,46	16 194	97,63
Ottawa - Hull (QC)	111	92,79	121	89,26	106	91,51
Autres - Québec	10 249	59,32	10 455	59,21	10 339	52,90
Total - Québec	25 988	82,96	27 630	83,53	26 683	80,25
Ottawa - Hull (ON)	1 403	93,16	1 640	94,39	1 654	94,26
Toronto	23 827	95,81	29 960	95,60	31 202	94,70
Hamilton	1 213	95,63	2 159	96,62	2 273	96,79
London	657	90,41	1 069	91,39	1 370	86,28
Autres - Ontario	14 745	53,06	18 803	48,36	21 671	39,03
Total - Ontario	41 845	80,57	53 631	78,96	58 170	73,83
Winnipeg	312	96,79	337	97,63	345	95,36
Autres - Manitoba	79	63,29	67	61,19	78	50,00
Total - Manitoba	391	90,03	404	91,58	423	87,00
Regina	20	95,00	27	92,59	22	86,36
Saskatoon	226	97,35	200	98,00	122	95,90
Autres - Saskatchewan	54	70,37	45	80,00	43	79,07
Total - Saskatchewan	300	92,33	272	94,49	187	90,91
Calgary	1 064	97,93	1 204	97,51	1 116	97,40
Edmonton	308	94,81	383	93,99	400	94,50
Autres - Alberta	250	60,40	304	57,89	345	49,86
Total - Alberta	1 622	91,55	1 891	90,43	1 861	87,96
Vancouver	3 978	96,00	4 376	95,50	4 048	95,80
Victoria	8	87,50	7	57,14	5	60,00
Autres - Colombie-Britannique	4 415	50,08	4 244	53,42	3 773	51,07
Total - Colombie-Britannique	8 401	71,86	8 627	74,77	7 826	74,21
Total - Yukon	1	100,00	0	0,00	1	0,00
Total - Territoires du Nord-Ouest	2	100,00	3	100,00	1	100,00
Non déclarée	160	35,00	174	34,48	1 211	3,88
Total	79 258	80,69	93 189	80,20	96 892	75,15

CONCEPTS ET MESURES

Cette section explique en détail les concepts et les mesures qui sous-tendent cette version de *Faits et chiffres 2002 : Aperçu statistique de la population des résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié*.

Système de données fondées sur les clients

Le Système de données fondées sur les clients (SDFC) est un système d'établissement de rapports, constitué de données administratives, qui nous permet d'analyser la population des résidents temporaires et des revendicateurs du statut de réfugié soit sous l'angle des *documents*, soit sous l'angle des *clients*.

Le SDFC renferme l'ensemble des autorisations d'emploi, des autorisations d'études, des documents de visiteur, des permis ministériels et des prorogations de permis ministériels qui ont été délivrés depuis 1978 à des étrangers. Il contient également toutes les demandes de statut de réfugié ainsi que des renseignements tirés des fiches d'établissement et d'autres sources.

Rapports fondés sur les clients et rapports fondés sur les documents

Cette publication présente une autre façon de faire rapport sur les résidents temporaires et les revendicateurs du statut de réfugié. Alors que les rapports de CIC portent habituellement sur le nombre de *documents* ou de *transactions* traités, la présente publication considère le *client* ou la *personne* comme la principale unité de rapport. Du point de vue analytique, il existe une différence fondamentale entre ces deux approches.

L'approche consistant à compter les documents est utile pour la présentation de rapports sur les opérations; elle peut renseigner sur les volumes à traiter et les délais de traitement. Par exemple, les gestionnaires ont besoin de connaître le nombre d'autorisations d'emploi délivrées par CIC pendant une période donnée afin de pouvoir planifier et suivre la charge de travail des employés de première ligne. Cette approche ne nous fournira toutefois pas d'information permettant d'analyser l'incidence des résidents temporaires et des revendicateurs du statut de réfugié sur le marché du travail. Pour ce faire, il conviendrait davantage d'étudier le nombre de personnes munies d'une autorisation d'emploi pour une période donnée. Il est donc logique, en l'occurrence, d'adopter une approche *axée sur les clients*. Suivant cette approche, on obtient des résultats statistiques très différents. En effet, on élimine ainsi le double comptage occasionné par le fait qu'un client peut avoir en sa possession un certain nombre de documents différents.

Population des résidents temporaires et des revendicateurs du statut de réfugié

On désigne la population saisie dans le SDFC sous le nom de *population de résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié* principalement pour la distinguer de la *population de résidents non permanents* définie dans le Recensement du Canada. Dans le Recensement, on entend par résident non permanent toute personne, ainsi que son conjoint et les personnes à sa charge, qui possède une autorisation d'emploi, une autorisation d'études ou un permis ministériel, ainsi que les revendicateurs du statut de réfugié. Sont exclus les titulaires de documents de visiteur ainsi que leurs conjoints et personnes à charge. La *population de résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié* saisie dans le SDFC renferme, par contre, des données sur toute personne ayant déjà obtenu un document de visiteur, une autorisation d'emploi, une autorisation d'études, un permis ministériel ou une prorogation de permis ministériel ainsi que sur toute personne ayant présenté une demande de statut de réfugié. Les conjoints et les personnes à charge n'y sont pas pris en compte à moins de posséder en propre un permis ou une autorisation quelconque délivrés par CIC.

Catégories de statut principal

Chaque membre de la population des résidents temporaires et des revendicateurs du statut de réfugié est classé selon la raison principale justifiant sa présence au Canada. Les résidents temporaires et les revendicateurs du statut de réfugié se répartissent entre les catégories suivantes : travailleurs étrangers, étudiants étrangers, cas humanitaires, et autres cas. Depuis 1989, les cas humanitaires sont surtout des revendicateurs du statut de réfugié.

Ces quatre catégories, qui correspondent au *statut principal*, s'excluent mutuellement : toute personne appartenant à une catégorie donnée est exclue des autres à la *date de la mise à jour*. Celle-ci correspond à la date à laquelle le SDFC est mis à jour à l'aide des données des systèmes administratifs du Ministère. Éventuellement, le SDFC fera l'objet d'une mise à jour trimestrielle.

Travailleurs étrangers

La catégorie des travailleurs étrangers comprend les personnes venues au Canada pour y travailler de façon temporaire. Sont exclus les étudiants étrangers et les personnes à qui on a délivré des autorisations d'emploi pour des motifs humanitaires. Les travailleurs étrangers doivent avoir obtenu une autorisation d'emploi, mais ils peuvent aussi avoir en leur possession d'autres types de permis ou d'autorisations.

Étudiants étrangers

La catégorie des étudiants étrangers englobe les personnes venues au Canada pour fréquenter un établissement scolaire. Sont exclus les travailleurs étrangers à qui on a délivré une autorisation d'études pendant leur séjour à titre de travailleur étranger. Sont également exclus les cas humanitaires qui ont obtenu des autorisations d'études. Les étudiants étrangers doivent être munis d'une autorisation d'études, mais ils peuvent aussi avoir en leur possession d'autres types de permis ou d'autorisations.

Cas humanitaires

La catégorie des cas humanitaires englobe les personnes qui sont autorisées à demeurer au Canada pour des motifs humanitaires, mais qui n'appartiennent ni à la catégorie des travailleurs étrangers ni à celle des étudiants étrangers. Cette catégorie comprend les revendicateurs du statut de réfugié.

Autres

La catégorie «autres» comprend toutes les personnes qu'on ne peut classer autrement. Ce groupe se compose principalement de personnes à qui on n'a délivré que des documents de visiteur. Aucune d'entre elles n'est titulaire d'une autorisation d'emploi ou d'études ni n'a présenté de demande du statut de réfugié.

Cette répartition des résidents temporaires et des revendicateurs du statut de réfugié en catégories permet de tenir compte d'un certain nombre de variables qui sont enregistrées dans les divers permis et autorisations qui leur sont délivrés. Ces variables comprennent les codes de dispense de la validation, les codes de programmes spéciaux, les codes des professions et d'autres codes utilisés pour distinguer des programmes particuliers, comme le projet pilote des travailleurs du logiciel. Il arrive que les résidents temporaires soient classés selon la catégorie dans laquelle ils seront par la suite admis. Le statut principal est généré chaque fois que le SDFC est mis à jour. En d'autres termes, le statut principal d'un individu peut changer au fil du temps suivant le type de document qu'on lui a délivré après la dernière mise à jour du SDFC.

Mesures statistiques

Ces données sont agrégées de façon à mesurer *les entrées* et *l'effectif*. Pour les besoins de la présente publication, les statistiques sur les entrées se fondent sur l'année civile et celles portant sur l'effectif se calculent au 1^{er} décembre de chaque année.

Statistiques sur les entrées

Nous avons mis au point trois méthodes pour calculer les entrées des résidents temporaires et des revendicateurs du statut de réfugié suivant leur statut principal. La méthode retenue tient simplement compte du fait que les différentes catégories de statut principal exigent une forme d'analyse différente. En d'autres termes, une méthode de calcul donnée peut être plus appropriée pour une catégorie de statut principal que pour une autre. Voici les trois méthodes de calcul utilisées :

1. Méthode des premières entrées

Lorsqu'on calcule les *entrées* à l'aide de la méthode des *premières entrées*, on mesure le nombre de personnes qui entrent dans le système de CIC, et selon toute vraisemblance au pays, pour la première fois. Pour effectuer ce calcul, on se fonde sur la date à laquelle le permis, l'autorisation ou le document a initialement pris effet ou, dans le cas des revendicateurs du statut de réfugié, la date de leur demande.

2. Méthode des rentrées saisonnières

L'un des inconvénients que présente la méthode des *premières entrées* est que l'on se trouve à compter les personnes seulement lorsqu'elles entrent pour la première fois dans le système de CIC. Cette méthode tend à masquer les *effets saisonniers* produits par un certain nombre de *travailleurs étrangers*. Par exemple, les travailleurs saisonniers et les autres travailleurs qui reviennent au pays annuellement ou périodiquement ne sont pas compris dans les calculs ultérieurs effectués selon la méthode des premières entrées.

Une manière de surmonter cette difficulté est de considérer un travailleur étranger comme un rentrant si l'intéressé s'est vu délivrer une autorisation d'emploi après avoir été absent du système pendant un certain nombre de jours préétabli. On procède ainsi pour calculer les *rentrées saisonnières uniquement* si le travailleur a été défini comme un *travailleur saisonnier*.

3. Calcul de l'ensemble des rentrées

La troisième méthode tient compte de l'ensemble des rentrées sans se limiter aux personnes définies comme des travailleurs saisonniers.

La méthode la plus utilisée dans la présente publication est celle qui consiste à calculer les premières entrées. La méthode des entrées saisonnières est réservée aux travailleurs étrangers; la troisième (*l'ensemble des rentrées*) n'est présentée qu'à titre d'illustration (voir Figure 3). Dans chaque graphique, on indique la méthode qu'on a utilisée pour présenter l'information.

Statistiques sur l'effectif

Les *statistiques sur l'effectif* indiquent le nombre de personnes présentes dans le système de CIC à une date déterminée à chaque année d'observation. Par exemple, pour qu'un travailleur étranger figure dans l'effectif des travailleurs étrangers, il devait être en possession d'une autorisation d'emploi valide à cette date. De même, pour qu'un étudiant étranger figure dans l'effectif des étudiants étrangers, il devait être titulaire d'une autorisation d'études à cette date. Cependant, on peut modifier ces conventions de manière à pouvoir compter les personnes présentes dans le système de CIC peu importe le type d'autorisation qu'elles possèdent. Dans tous les cas, toute personne ayant obtenu le *statut d'immigrant admis* à la date d'observation ou avant est exclue de l'effectif à compter de cette date.

La date d'observation utilisée dans tout le document est le 1^{er} décembre. On peut toutefois générer des statistiques sur l'effectif en utilisant toute autre date.

Definitions

Niveau de qualification

Les niveaux de qualification associés aux professions sont dérivés de la Classification nationale des professions (CNP). Ils se divisent comme suit :

- 0 - Cadres
- A - Professionnels
- B - Technique et spécialisé
- C - Intermédiaire
- D - Élémentaire

Niveau d'études

Il y a cinq niveaux d'études présentés pour décrire les étudiants étrangers au Canada. Ils se divisent comme suit :

- 1- Secondaire ou moins
- 2- Métier
- 3- Université
- 4- Autre (post secondaire)
- 5- Autre